

Histoire généalogique de la Maison Eder , par J. Baudry

Baudry, J. (1864-19..). Histoire généalogique de la Maison Eder , par J. Baudry. 1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

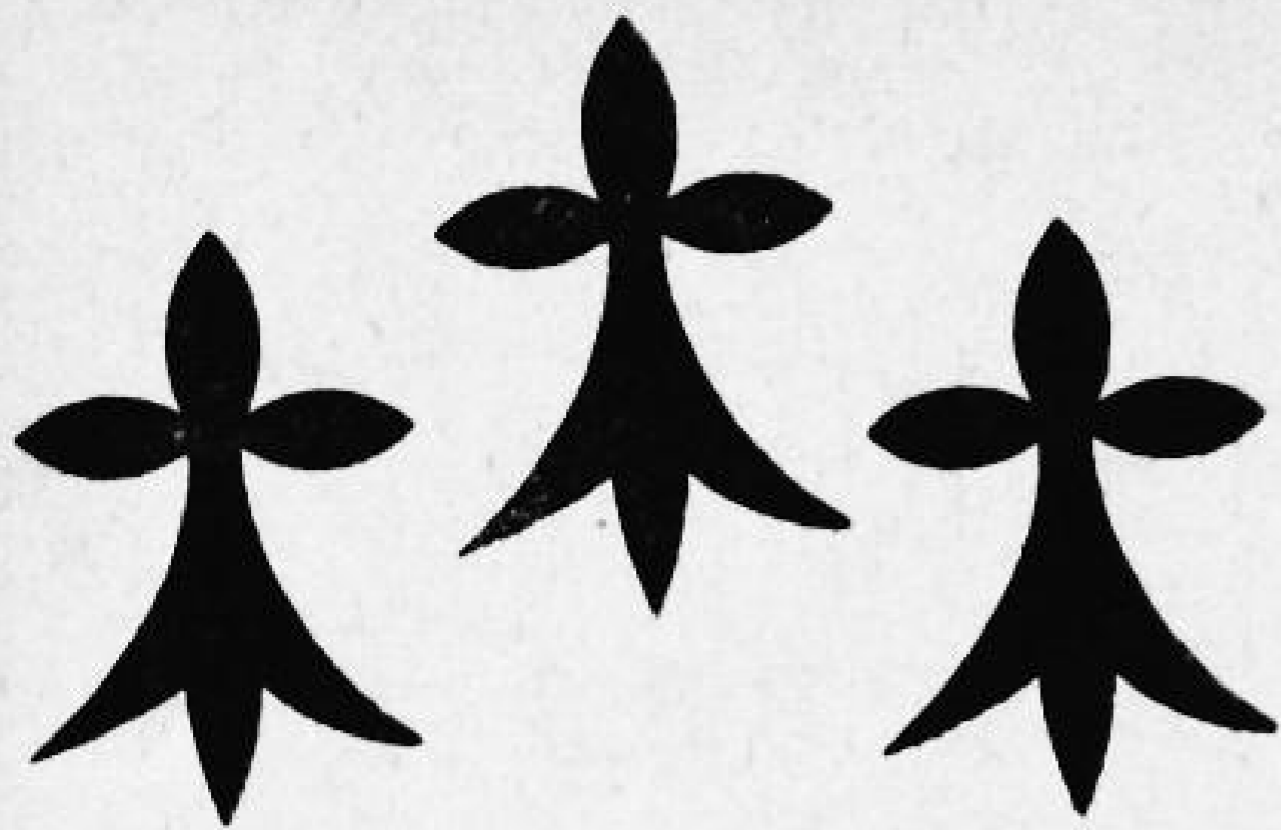
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

« LIBERTAS ! »



Histoire

Généalogique



DE LA

Maison

Eder

par

J. BAUDRY



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
J. PLIHON & L. HOMMAY
5, RUE MOTTE-FABLET

1911

(Et chez l'Auteur,

à St-Mars-la-Jaille, Loire-Infère)



HENNEBONT

IMPRIMERIE CH. NORMAND

4, RUE TROTTIER

LES EDER

Seigneurs de la Haye-Eder et de Beaumanoir



AVANT-PROPOS

Au cours de laborieuses recherches, entreprises dans le but de reconstituer, dans toute son exactitude historique, la curieuse et intéressante figure de Guy Eder, dit La Fontenelle, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer plusieurs documents inédits et nouveaux, d'autres ignorés, ou peu connus, sur ce personnage et ses ancêtres. Il en est de même en ce qui regarde la maison Le Chevoir, à laquelle appartenait la jeune Marie, épouse du trop fameux bandit-Ligueur, qui l'enleva, à l'âge de neuf ans, au château de Mézarnou.

Des notices généalogiques sur ces deux maisons, Eder et Le Chevoir, alourdiraient notre futur ouvrage historique sur Guy Eder de la Fontenelle et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue. Cependant il nous a semblé que les documents que nous avons réunis seraient de nature à intéresser quelques érudits bretons, toujours avides, comme nous, de nouvelles in-

dications relatives au passé de nos vieilles familles bretonnes. Leur histoire est si intimement liée à celle de notre pays ! Aussi chacun doit-il avoir à cœur de l'étudier et de la faire connaître de plus en plus. C'est dans cette pensée que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs ces notes généalogiques sur la Maison Eder, en attendant que nous leur racontions en détails, la dramatique histoire d'un de ses membres les plus célèbres, dans un livre dont la documentation ne laissera, espérons-le, rien à désirer, grâce à l'érudition et à la complaisance de nos nombreux correspondants.

ORIGINES

Le nom d'Eder ne semble pas d'origine bretonne, mais plutôt germanique ou scandinave. On sait qu'il désigne une rivière d'Allemagne, et nous le trouvons porté, en l'an 48 de Rome, par le 15^e roi d'Ecosse, fils de Docham ou Dothan, dont l'existence, plus ou moins fabuleuse, a laissé cependant quelques traces dans l'histoire de ce pays (1) à cause de ses victoires remportées sur le prince insulaire Bredius dont il arrêta l'invasion. Le nom d'Eder fut aussi celui d'un célèbre jurisconsulte allemand, vivant à la fin du XVI^e siècle, et conseiller, successivement, de trois empereurs : Ferdinand 1^{er}, Maximilien II et Rodolphe II. Enfin, comme

(1) Boëtinus et Buchanan, *Histoire d'Ecosse*.

nom de famille, il se retrouve encore, de nos jours, sur les rives du Danube. (1)

On sait, d'ailleurs que des tribus barbares de pirates du Nord ou Northmans, se fixèrent, dans la seconde moitié du X^e siècle, sur les bords de la Vilaine et de la Loire, et particulièrement près de leur embouchure. A l'une de ces tribus appartenait le chef Bernard, fondateur et premier seigneur de la Roche-Bernard. On attribue la même origine au premier connu des vicomtes de Donges, appelé Rotald, dont le nom et ceux de ses fils, Friold et Gaufrid, semblent teutoniques (2) et aux seigneurs de Cordemais.

Tout donne à penser qu'un ancêtre des Eder, attiré en Bretagne par les mêmes circonstances, et dans la même région, fut l'un des compagnons du chef Bernard et se fixa près de lui, devenant la souche des Eder bretons, fondateurs et seigneurs de la Haye-Eder. Ce château, d'origine fort ancienne, est situé en la paroisse de Missillac, dépendance immédiate de l'antique baronnie de la Roche-Bernard. La tradition du pays, d'accord en cela avec l'hypothèse émise ci-dessus, attribue la fondation de la Haye-Eder à des pirates, à des « lous de mer » selon l'expression textuelle des habitants de la région. (3)

(1) Moréry, *Grand Dict. Historique*. Larousse, Dictionnaire.

(2) Guillotin de Corson, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*.

(3) Communication de Joseph Texier, jardinier à Missillac.

Enfin, il nous semble intéressant de constater que, dès le XI^e siècle, nous trouvons la trace des Eder sur le sol breton.

Un seigneur de ce nom, témoin, en 1075, (circa) d'une donation à l'abbaye de Redon, s'y trouve mentionné en ces termes : Eder, de Insula (1) Eder, de l'île. Cette désignation semble, étant donnée la virgule, désigner l'origine insulaire dudit Eder, sinon le lieu de son habitation, qui devait être située dans la région, non loin des rives de la Vilaine (2) sur les bords de laquelle se trouve l'abbaye de Redon.

Si nous ne pouvons tirer, de ce qui précède, aucune certitude concernant la souche de la Maison Eder, au moins pouvons-nous affirmer que rien, dans l'histoire de cette maison, ne démentira l'origine que nous lui supposons. Sa devise : « Libertas », le caractère indépendant et belliqueux de la plupart de ses membres, la fameuse odyssee du brigand-ligueur Guy Eder, et jusqu'aux exploits d'un autre genre, du général marquis de La Fayette — qui était de leur sang, ainsi que nous le verrons — tout cela ne semble-t-il pas, à travers les siècles, marquer d'un signe atavique la descendance de ces anciens pirates du Nord ?

(1) *Cartulaire de Redon, Ch. CCCCXXVIII.*

(2) On sait qu'il existait un château de ce nom, en Marzan (Morbihan) sur le bord de la Vilaine. Ce château, d'origine gallo-romaine, dont les ruines se voient encore, occupe une langue de terre escarpée, entre la rivière et un vallon profond. (Ogée *Dict. de Bretagne*).

Dès le XIV^e siècle, nous entrons dans le domaine de la certitude car l'histoire de Bretagne nous montre, dès lors, les Eder, seigneurs de la Haye-Eder et autres lieux, figurant à toutes ses pages avec honneur, occupant les postes les plus périlleux à la guerre, les plus enviés à la cour de nos ducs, les plus honorables dans l'Eglise bretonne. Nous les trouvons aussi, jusqu'au XVII^e siècle, comblés par leurs souverains des faveurs dues à leurs bons et loyaux services.

Puis vient le jour néfaste où la gloire si pure de la Maison Eder, justement entourée d'un très noble éclat, disparut soudain sous le voile de confusion dont la couvrit l'un de ses membres. Tristement célèbre, le fameux Guy Eder dit La Fontenelle, termina ses jours sur la place de Grève, où il fut roué vif, en raison de ses crimes et trahisons, le 27 septembre 1602 !....

Le nom illustre d'Eder ne put survivre à son déshonneur !.... Il s'éteignit, moins d'un demi-siècle plus tard, dans la personne d'Amaury Eder, seigneur de Beaumanoir-Eder, frère aîné de La Fontenelle : leurs sœurs, Anne et Marguerite Eder, alliées aux maisons Bernard de l'Isle-Aval et de Vaucouleurs, perpétuèrent seules la descendance de la maison Eder, dont nous allons faire connaître l'histoire et étudier les plus notables personnages.

ARMES

Ni les documents manuscrits, ni les auteurs que nous avons consultés, ne sont absolument d'accord au sujet des armes que portaient les Eder, seigneurs de La Haye-Eder.

Dom Lobineau décrit et reproduit comme il suit le sceau d'un Pierre Eder, chevalier, en 1435 :

« D'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de même. » (1)

Nous voyons d'autre part Dom Morice reproduire et définir le sceau d'un autre Pierre Eder, en 1435, de façon différente :
« D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois quintefeuilles de même. » (2)

En 1412, Pierre Eder prête à Jean, sire de Rieux, son cousin, son sceau qui était
« Une fasce accompagnée de trois quintefeuilles, 2 en chef, 1 en pointe. » *Sur l'écusson, un casque surmonté d'une aigle naissante, et, pour supports, deux griffons. »* (3)
Les émaux ne sont point, ici, désignés.

Enfin, en 1505, constatation fut faite des armes existant, le 23 juillet de cette année, en la maîtresse vitre de l'église de Plouagat — dont la seigneurie, confisquée sur les Penthievre, fut donnée, comme nous le

(1) Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, T. II, pl. fig. CCIV.

(2) Dom Morice, *Preuves* T. II pl. XI n° CC.

(3) *Ancien armorial breton*, *Revue historique de l'Ouest* Juillet 1894, p. 545. Annotations de l'Anonyme de Vau-meloizel ajoutées à l'*Armorial de Guy Le Borgne*.

verrons, à Messire Pierre Eder : « Deux écussons apparaissent en haut de la maîtresse vitre dont le blason est l'un « d'or à un chef endenté » l'autre my-partie de pareil blason my-partie « de gueules à une fasce d'argent et trois feuilles aussi d'argent » : ce dernier est Eder de la Haie.... » (1)

Enfin d'Hozier indique comme il suit les armes des Eder « D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois quintefeuilles de même. » (2)

Quant à Potier de Courcy, il produit à son tour un sceau de 1435 « de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintefeuilles de même » (Sceau 1435) Devise : « Libertas ! » (3)

A la chapelle de Sainte-Luce, située proche de la Haie-Eder, nous avons relevé, près de la porte d'entrée, un écusson moderne portant « d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois quintefeuilles de même. » Devons-nous en conclure que telles étaient les armes des Eder de la Haye-Eder, fondateurs de la dite chapelle ? Ceux-ci appartenaient alors à une branche cadette de leur maison.

D'après Kerviler, il existerait à Coëtsfrec, un écusson sculpté des Eder qui serait « de gueules à une fasce d'argent accompagnée

(1) Archives du château de Trégranteur M. 1028, p. 148.

(2) Cabinet de D'Hozier, Bibl. Nationale, 125 dos. 3257.

(3) P. Potier de Courcy : *Nob. et Arm. de Bretagne*, T. 1 p. 280 (Edition de 1862).

de trois quintefeilles de même. » (1) *Telles sont aussi les armes de cette maison, si l'on en croit Guy Autret, seigneur de Missirien dans la généalogie très incomplète qu'il en a dressée.* (2)

Au château de la Haie-Eder nous n'avons pu découvrir qu'un seul écusson des Eder, écusson tout-à-fait fruste, sur une pierre de granit fort ancienne : à peine y peut-on deviner des saillies représentant une fasce et trois quintefeilles ou roses. Aucune hachure, ou relief, ne permet d'en reconnaître les émaux.

Enfin Guillaume Eder, évêque de Saint Briec de 1428 à 1430, se donnait aussi, comme armes : « de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois roses de même. » (3) Or, Guillaume Eder était fils de Guillaume I^{er} Eder, et appartenait, par conséquent, à la branche aînée (la seule connue à cette époque) de la maison Eder.

De tout ce qui précède, nous croyons devoir conclure que celle-ci portait à l'origine «de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois quintefeilles de même » (4) armes

(1) R. Kerviler, *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne*, fasc. 35. *Dul-Éna* : Écusson gravé aux Mémoires du Congrès de la Société Archéologique de France, à Nantes, en 1866.

(2) Bibliothèque Nationale, *Manuscrits, Cabinet d'Horzler*, 125, doss. 3257.

(3) Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, *Anciens Evéchés de Bretagne*, T. I, p. 35.

(4) Les quintefeilles, bien qu'essentiellement différents des roses, sont fréquemment confondus avec celles-ci par les auteurs que nous avons compulsés.

qui sont demeurées celles de la branche aînée.

Les sceaux et blasons décrits plus haut, comme étant composés des mêmes pièces, avec émaux différents, appartenaient à des branches cadettes de la maison Eder. On sait, en effet, que les cadets se distinguaient alors de leurs aînés, par des brisures, ou modifications des émaux, diminutions, ou additions apportées à l'écusson paternel. La brisure consistait même parfois en un simple changement du cimier ou des supports et tenants. Seuls les aînés avaient le droit de conserver et d'arborer les armes pleines et pures, c'est-à-dire sans aucune brisure.



GÉNÉALOGIE DE LA MAISON EDER

En 1365 vit GUILLAUME EDER, premier connu, sieur de la Haye-Eder,
= N.
Signataire du Traité de Guérande, le 12 avril 1365.

CATHERINE
= en 1385
Jean FRESLON

JEANNE
= en 1389
Jean DE GOULAINÉ
elle mourut après 1446

PIERRE, chevalier sieur de
la Haye, de Plouagat de l'Ongle
et du Brossay
= 1° N. DE MALESTROIT, 2° N. DE LA JAILLE
3° Jeanne DU BROSSAY ; vivant en 1402 + vers 1446

GUILLAUME
Evêque de Saint-Brieuc,
élu en 1428 + le 24 décembre 1431

RAOULET
Trésorier du duc,
vivant en 1412 + 1450

GUILLAUME II
sieur de Créhèren en 1420
+ en 1426
= MARGUERITE DE LA LANDE

JEAN I, sieur de la Haye, du Brossay
et de Plouagat
vivant en 1442 + 1470
= 1° MARGUERITE DE MALESTROIT
2° JEANNE DE BEAUCOURS

PIERRE,
lieutenant de son père
en 1426
+ sans hoirs.

AMAURY sieur de l'Ongle,
et de Beaumanoir
vit en 1442 + vers 1460
= FRANÇOISE DU PERRIER
de Quintin.

GILLETTE
= JEAN II DE LA
MUCE
vit en 1460

PERRINE, dame de
Créhèren
= JACQUES DE LA HOUSSAYE

GUILLAUME, en 1475,
sieur de la Haye
+ vers 1490 sans hoirs
= JEANNE DE LA CHAPELLE

GILLES,
sieur de Plouagat 1481
+ sans hoirs
connus

JEAN, sieur de Beaumanoir,
de la Motte-Ysar et de l'Ongle, de la Haye-Eder, Kerguz etc.
vit en 1442 + en 1506.
= 1° MARIE DE LA MUCE
2° JEANNE LE SENESCHAL du Rocher.

RAOULETTE
= CHARLES HINGANT, sieur
du Hac d'où :
Françoise = René de Tourne-
mine; Gilles et René Hingant

RENÉ, fils de Marie de la Muce
sieur de l'Ongle sous la tutelle de son père
en 1478-1480
+ sans alliance vers 1492.

ROBERT, fils de Jeanne Le Sénéchal, né vers 1495,
sieur de la Haye-Eder, l'Ongle, Beaumanoir, Kerguz
et la Motte-Ysar
= MAURICETTE DE PENMARCH
+ en Février 1549.

FRANÇOISE =
CLAUDE LE PENNEC
sieur
de Boisjollan.

CATHERINE
= avant 1609
PIERRE CHAUVIN
sieur du Ponthus.

CHARLES
sieur de la Haye-Eder
en 1549
+ sans hoirs vers 1551

BERTRAND + vers 1558
sieur du Clouet et de la Motte-Ysart
est, en 1536 époux de SIMONE
LE GALL sans postérité connue.

RENÉ, sieur de Beaumanoir,
la Haye, l'Ongle, la Motte-Ysar etc.
= PERONNELLE DE ROSMAR
vit en 1556 + en 1605

ANNE
= en 1512, le 20 août
JACQUES
DE SESMAISONS

GUILLAUME
évêque de Quimper
en 1541 + en 1546.

JEANNE
= JEAN DE LAUNAY-
COMATZ.

AMAURY, sieur de Beaumanoir, l'Ongle,
Querligot, la Ville-Doré, la Haye-Eder, la Motte-Ysar, etc.
né vers 1560 + vers 1636
= le 10 Février 1602, MARIE DU PERRIER,
sans postérité.

ANNE = le 15 Mai 1596
RENÉ DE VAUCOULEURS sieur de la
Villandri, la Boulay Ferrier, etc.

MARGUERITE
= FRANÇOIS BERNARD, sieur
de l'Isle Aval,
Bienlivien, le Vaucouronné, etc.

GUY dit « La Fontenelle »
né vers 1574
= MARIE LE CHEVOIR, dame de Coadezlan
+ roué à Paris le 27 sept. 1602
sans postérité.

CHARLES
= N. DE BREAL

BERTRAND
DE VAUCOULEURS

JÉRÔME
sieur DE L'ISLE-AVAL
+ 1663.

FRANÇOISE
= CHARLES-YVES DE LA
RIVIÈRE,
Comte de Plœuc, gouv.
de St-Brieuc.

JULIE-LOUISE = son cousin,
JOSEPH-YVES-THIBAUT-HYACINTHE DE LA RIVIÈRE,
Marquis de la Rivière,
fils de CHARLES-FRANÇOIS, sieur de Saint-Quihouët.

MARIE-LOUISE-JULIE DE LA RIVIÈRE
Dame du Vieux Marché et de Saint-Quihouët = le 22 Mai 1754,
MICHEL-LOUIS-CHRISTOPHE-ROCH-GILBERT DU MOTTIER,
Marquis de La Fayette.

JOSEPH

JULES-HYACINTHE

JOSEPH-PAUL-YVES-ROCH-GILBERT DU MOTTIER,
Marquis de la Fayette, général français, né le 6 septemb. 1757,
à Chavagnac (Hte-Loire) + à Paris, le 19 Mai 1834
= N. DE NOAILLES, fille du Maréchal duc d'Ayen.

GÉNÉALOGIE

HISTORIQUE & CHRONOLOGIQUE

de la Maison Eder



I

GUILLAUME EDER

GUILLAUME EDER, sieur de la Haye-Eder, en Missillac.

Ratifie, en 1365, le traité de Guérande. (1) 1365

Il est présent, en 1382, à la fondation de Saint-Michel près Auray (2), et, la même année, il fait partie du conseil du duc. C'est aussi en cette qualité, à Guérande, en 1384, que nous le voyons signer la saisie des biens de la comtesse de Penthievre. (3) 1382
1384

En 1388, Guillaume Eder est convoqué à Nantes, avec d'autres seigneurs, pour entendre les griefs du duc de Bretagne contre Jehan de Penthievre et Olivier de Clisson. 1388

(4) En 1391, il signe, à Vannes, la procuration du duc, Jehan à ses ambassadeurs en Angleterre (5). La même année, il est 1391

(1) Dom Morice *Hist. de Bretagne* I 318.

(2) Dom Morice *Preuves* II, 446 — *Titres de Redon* coll. des Blancs Manteaux — *Cartulaire du Morbihan* n° 592.

(3) Dom Morice *Preuves* II, 481.

(4) Dom Morice *Preuves* T. II col 557.

(5) Dom Morice *Preuves* T. II col. 576.

présent à la promesse du roi de France touchant les privilèges et droits du duché de Bretagne (1) puis à l'accord entre le duc Jehan et le comte de Penthièvre pour l'exécution du traité de Tours (2). L'année suivante il est choisi, comme commissaire, avec Henri Le Barbu et autres, pour la levée de fouages destinés au remboursement de 100.000 livres à Olivier de Clisson (3).

1394 Guillaume Eder signe, en 1394, la sentence arbitrale du duc de Bourgogne pour l'exécution du Traité de Tours (4).

1407 Guillaume Eder figure encore, en 1407 et
1408 1408, comme membre du conseil du duc. Il mourut après 1408, laissant de son mariage avec N... :

1385 1° *Catherine* qui épousa, en 1385, Jehan Freslon (5) ;

1389 2° *Jeanne* qui en 1389 épousa Jean de
Goulaine qui, d'après Guy Autret « vivait
« aux années 1400, 1417 et 1422 et ne mou-
1428 « rut qu'en 1428. Il s'était marié en 1389
« avec Jeanne Eder, fille de messire Guil-
« laume Eder seigneur de la Haie, sœur du
« tant renommé messire Pierre Eder, sei-
« gneur de la Haye, chambellan et maistre
« d'estat (d'hostel) du duc Jean VI et gou-

(1) Dom Morice *Preuves* T. II col. 581.

(2) Dom Morice *Preuves* T. II 581.

(3) Dom Morice *Preuves* T. II col. 588 et Dom Lobineau *Histoire* col. 763.

(4) Dom Morice *Preuves* T. II col. 462.

(5) R. Kerviler, *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne* fasc. 35, n° 43. Leurs armes se trouvaient accolées en l'église de Rheu.

« verneur de ses enfants, et encore sœur de
 « Guillaume Eder, évêque de Saint-Brieuc.
 « Ladite Eder vescut en *dignité* (viduité)
 « longues années et est dénommée en des
 « actes de l'an 1446. Elle laissa nombre
 « d'enfants. » (1)

1446

3° *Pierre Eder* qui suit, chevalier, seigneur de la Haie, puis de Ploagat et de l'Ongle, en Guenrouët, époux : 1° de *N. de Malestroit* ; 2° *N. de la Jaille* (2) avant 1439 (3) époque où il est qualifié seigneur de l'Ongle.

4° *Raoulet Eder*, maistre des comptes de Bretagne, dont nous ignorons l'alliance, et dont nous nous occuperons tout à l'heure.

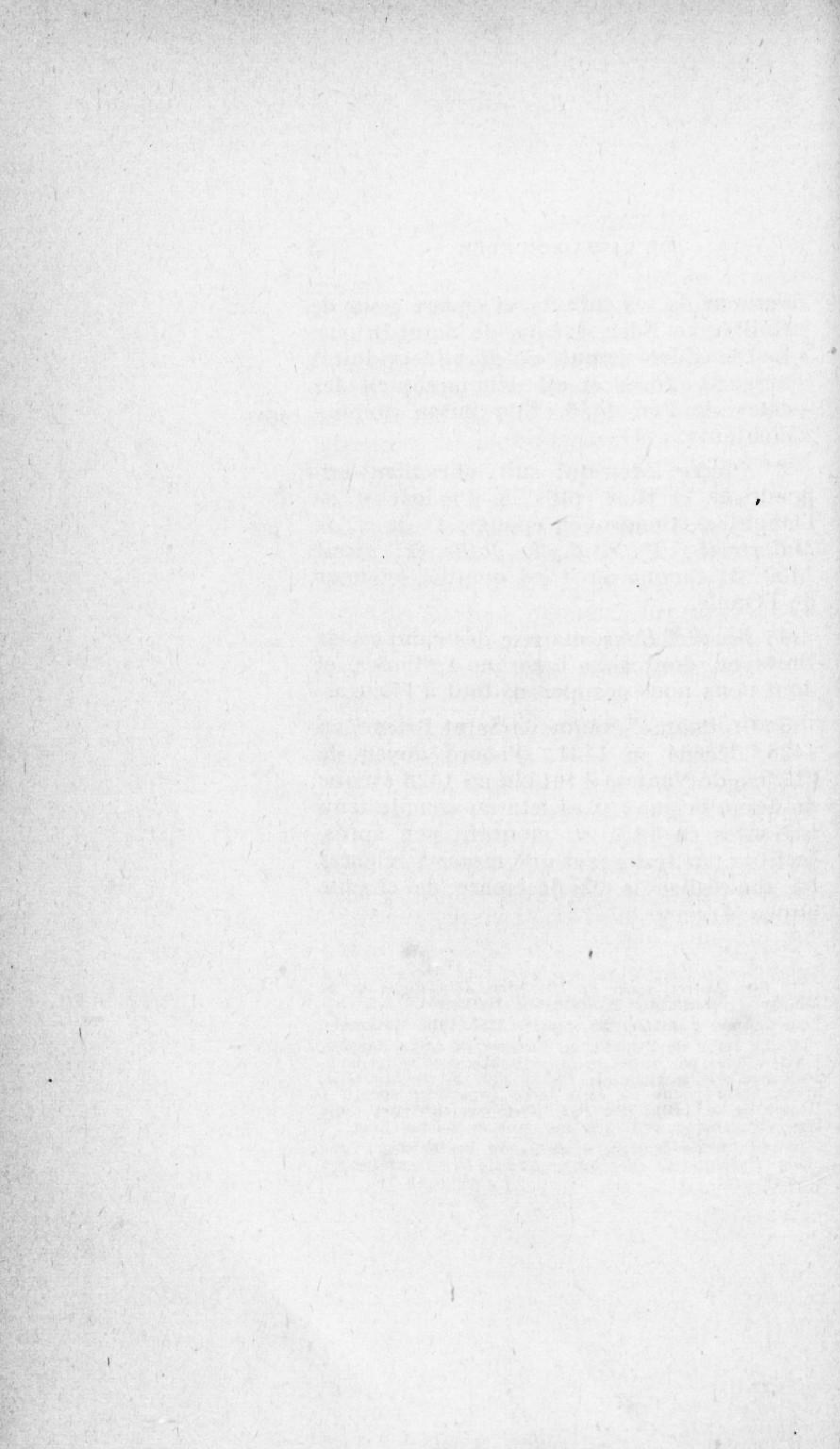
5° *Guillaume*, évêque de Saint Brieuc, en 1428, décédé en 1431. D'abord doyen de l'Eglise de Nantes, il fut élu en 1428 évêque de Saint Brieuc ; il assista au concile tenu à Nantes en 1431 et, mourant peu après, institua par testament une messe à célébrer en son église le 22 décembre de chaque année (4).

(1) Guy Autret, sieur de Missirien, *Généalogie de la Maison de Goulaine*. Bibliothèque Nationale.

(2) *Cabinet d'Hozier*, 125, dossier 3257. Bibl. Nationale.

(3) La terre de l'Ongle, en Guenrouët, entra dans la maison Eder par suite de son alliance avec celle de la Jaille, par le mariage de Pierre avec N. de la Jaille, après 1431 époque où cette terre appartient encore à Hector de la Jaille (Du Pas, *Hist. généalogique*) Cette terre demeura plus de 200 ans dans la maison Eder.

(4) Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy : *Anciens Evêchés de Bretagne*. Audo, *Le Vieux-Bourg-Quintin*, etc.



II

RAOULET EDER

Fils cadet de Guillaume Eder, seigneur de la Haye Eder.

Le 25 janvier 1411, Raoulet remplace, 1411-1417
comme trésorier et receveur général des recettes et mises du duc de Bretagne, l'abbé de Saint-Mahé, Jehan, et figure à ce titre, dans divers actes où il est qualifié « escuyer, conseiller, trésorier et receveur général, président des comptes et argentier du duc de Bretagne » entre 1412 et 1417 (1).

Il prêta, en 1418, serment de fidélité au 1418
duc comme capitaine du château de l'Isle, sur la Vilaine, près d'Arzal (2) et fut, en 1420, chargé d'y garder Guillaume de Blois, 1420
après la trahison de Chanteauceau. (3) Mais, dès 1422, nous trouvons Raoulet Eder prê- 1422
tant le serment au duc comme capitaine du château de Touffou. (4)

Raoulet Eder fait partie, en 1430, de la 1430
ligue des seigneurs bretons avec le duc contre les Penthievre. (5)

(1) Dom Morice *Preuves* T. II col. 831-875-900-947 etc...

(2) *Archives de la Loire-Inférieure, Titres féodaux* E 139.

(3) Dom Morice *Preuves* T. II, 1051.

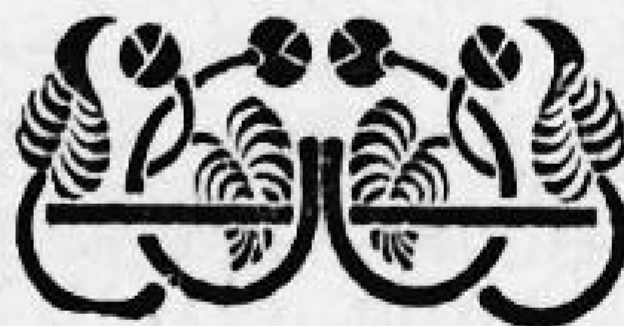
(4) *Archives de la Loire-Inférieure* E 140 *Titres féodaux*

(5) Dom Morice *Preuves* T. II col. 1061.

1449 Nous le trouvons encore désigné sous le nom de Raoul comme exécuteur testamentaire du duc de Bretagne, François II en 1449. (1)

Nous n'avons découvert aucune trace de l'alliance, ni de la postérité de Raoulet Eder.

(1) Dom Morice *Preuves* T. II col. 1520. Toutefois M. Bizeul dans la *Biographie Bretonne* croit que cette dernière mention concerne un autre membre de la même maison.



III

PIERRE EDER

PIERRE EDER, seigneur de La Haye-Eder, Plouagat, L'Ongle, etc... fils de Guillaume I^{er} ci-dessus fut l'un des chevaliers les plus remarquables de son temps. « L'histoire est toute pleine de ses belles actions » — dit le généalogiste Guy Autret, sieur de Missirien qui, toutefois, ne lui consacre que peu de lignes. (1)

Voici, par ordre chronologique ce que nous savons sur ce personnage :

Dès 1400, nous trouvons « Messire Pierre Eder en son hostel de Trégoédan, paroisse de Comblezac, évêché de Saint-Malo (aujourd'hui de Rennes) et, en 1440, il est également seigneur de Trébabo en la même paroisse. (2) 1400

Pierre Eder, en 1402, accompagne le duc de Bourgogne, régent de Bretagne, à Paris, où il conduit le jeune duc de Bretagne et son frère, si jeunes qu'ils pouvaient à peine se tenir à cheval, et reçut vingt escus pour son deffray. (3) 1402

(1) Bibliothèque Nationale, *Cabinet d'Hozier*, 125, doss. 3257.

(2) Bibliothèque Nationale, *Mss. français-8311*, fol. 328 *Anciennes Réformations de Bretagne, Paroisse de Comblezac, év. de Saint-Malo.*

(3) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 710.

- 1404 En janvier 1404, Pierre Eder est présent, avec grand nombre de seigneurs bretons, à l'hommage rendu au roi de France à l'hôtel de Saint-Paul à Paris. (1)
- 1409
1411 En 1409 et en 1411 Pierre réside à Rennes comme membre du conseil privé du duc de Bretagne et signe à ce titre. (2)
- 1412 Pierre figure dans une charte de l'abbaye de Redon, où « Jan sire de Rieux et de « Rochefort, mareschal de France, prie son « bien-aimé cousin, messire Pierre Eder, « de mettre son sceau en l'absence du sien » Le sceau dudit Eder « estoit *Une fasce accompagnée de trois quintefeilles, 2 en chef, 1 en pointe* ; sur l'escusson, un casque surmontée d'une aigle naissante et pour supports deux griffons. » (3)
- 1412 Pierre reçoit, en 1412, dix livres par mois comme officier du duc de Bretagne. (4)
- 1415 En 1415, nous le retrouvons mentionné comme capitaine de Sucinio « ayant bouche à court », c'est à dire le droit d'être nourri à la cour du duc, pendant qu'il y est de service, et cela tant pour Pierre Eder que pour un gentilhomme, sans autres gages, d'ailleurs, que le profit de sa capitainerie de Sucinio. (5) Il était en même temps officier de la maison du duc.

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 735.

(2) *Ibid.* col. 820, 873.

(3) *Ancien Armorial Breton. Rev. des Provinces de l'Ouest* 1894, page 545.

(4) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 875.

(5) *Ibid. Preuves*, T. II, col. 896.

La même année Pierre Eder, chevalier, accompagné de Pierre Yvette, secrétaire du duc, prit possession de la ville de Saint-Malo le 15 novembre, en vertu de la procuration qu'il tenait de ce prince. Mis en possession de la ville par Olivier de Mauny, (1) il y établit, comme gouverneur pour le Duc de Bretagne, Pierre de Rieux, seigneur de Châteauneuf, qui prête serment entre ses mains. (2) 1415
15 nov.

Pierre Eder est à cette époque chambellan et premier maistre d'Hostel du duc de Bretagne (3) et c'est en cette qualité, qu'en 1418, il accompagne le duc à Rouen et reçoit 35 livres de gages. (4) 1417
1418

En 1419, il figure encore aux comptes comme maistre d'Hostel avec « bouche à court » et 180 livres de gages. (5) 1419

La même année Pierre Eder est député par le duc de Bretagne vers le Dauphin, en compagnie d'Olivier de Chamballon. (6) —

Pierre Eder, Olivier de Mauny, Jean de Kermellec et les autres chevaliers, porteurs de la vaisselle du duc, furent en 1420, pris avec ce prince par les Penthievre, et faits prisonniers à Chateauceaux. (7) Mis avec 1420

(1) Cette ville était restituée au duc par le roi de France.

(2) *Généalogie manuscrite de la Maison Eder*, par Guy Autret, sieur de Missirien. *Bibl. Nationale*.

(3) *Ancien armorial précité*. (Rev. des Prov. de l'Ouest.)

(4) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 947.

(5) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 897.

(6) *Ibid.* T. II, col. 982.

(7) D. Morice, *Preuves*, II, 999 et *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 471.

Kermellec dans la tour la plus exposée aux batteries, pendant le siège de cette place, Pierre Eder échappa néanmoins à la mort et fut délivré, en même temps que le duc, à la capitulation de Châteauceaux. (1)

Au cours de sa captivité, Pierre Eder fut donné en caution au comte de Penthièvre, par Jean de Kermellec, durant la mission de ce dernier, envoyé à Lamballe pour en faire lever le siège. (2)

1420 — Après la libération du duc, Pierre Eder, son chambellan et maistre d'hostel, reçut de ce prince 200 livres de rentes, à prélever sur les biens confisqués à la maison de Penthièvre en la châtellenie de Chastelaudren. (3)

— La même année, 1420, Pierre reçoit de Jean Périou, trésorier et receveur général de Bretagne, des gages comme officier de la maison du duc. (4)

— En 1418, 1419, 1420, avec messire Jean de Kermellec, Pierre Eder continue à commander 100 hommes d'armes de la garde, chevauchant avec le duc pour la sureté de sa personne. (5)

— En 1420, 21, 22, Pierre Eder, chevalier, signe plusieurs actes comme membre du

(1) D. Morice, *Preuves*, II, 1077. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 479.

(2) *Ibid.* *Hist.* T. I, p. 477 et *Preuves* T. II col. 1076.

(3) D. Mor. *Hist.* T. I, p. 483 et *Preuves* T. II, col. 1130.

(4) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1065.

(5) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1084, 1372.

conseil de Jean V (1) et devient, vers la même époque, gouverneur du jeune comte de Montfort, fils aîné du duc. (2)

Il est ainsi qualifié, en 1422, dans les lettres du duc. Jehan, comte de Montfort et de Richemont, confirma les donations précédemment faites à Pierre Eder pour « les bons, notables et agréables services que de longtemps nous a faits ledit Messire Pierre, et fait encore, de jour en jour, tant à la garde et gouvernement de la personne de notre très cher et très aimé fils, le comte de Montfort, que autrement. » Le duc donna en pleine propriété au dit Pierre et à ses hoirs, les terres et seigneuries qui, d'abord, avaient servi d'assiette aux deux cents livres de rentes octroyées en 1420, à la sortie de Châteauceaux. Parmi ces terres figurent la seigneurie de Plouagat et autres biens confisqués sur Charles de Blois (3) dont le fief de Créheren, en Plouvara, appartenant à la maison de La Lande, mais relevant des Penthievre. Ce fief, confisqué en 1420, revint au fils aîné de Pierre, Guillaume, marié dès lors à Marguerite de la Lande, ainsi que nous le verrons plus loin.

Pierre Eder, chevalier, est désigné, en 1425, comme exécuteur testamentaire de Richard de Bretagne, acte dans lequel le dit Eder est encore qualifié chambellan du duc

(1) *Ibid, Preuves*, II, 1097 etc...

(2) *Ibid, Preuves*, T. II, 1130.

(3) *Ibid, Preuves*, T. II, 1130.

de Bretagne (1) ainsi qu'en plusieurs autres suivants. (2)

1427 Pierre figure au compte de Jean de Mauléon, en qualité de capitaine des hommes d'armes du duc en 1427. (3)

1428 Au compte de Jean Droniou, du 1^{er} novembre 1426 au mois de novembre 1428, l'on retrouve Messire Pierre Eder, chambellan et capitaine des gens d'armes du corps du Duc, et Pierre Eder, son lieutenant, (4) et son fils ainsi que nous le verrons plus loin. (5)

Pierre reçoit également des étrennes du duc en janvier 1428. (6)

— Durant ces deux années 1427 et 1428, parmi les nobles de la paroisse de Missillac, évêché de Vannes, figure Pierre Eder (1428). En 1427, on y signale « le métayer de Maître Pierre Eder à la Haye, même paroisse. » (7)

— « Pierre Eder, chevalier, seigneur de Ploegra (sic) » (Plouagat) prend part « au paiement des charges de la terre de Goello par ceux qui en avoient eu la confiscation. » (8)

(1) *Ibid*, *Preuves*, T. II, col. 1171.

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1205, 1226 etc.

(3) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1205.

(4) *Ibid*, *Preuves*, T. II, col. 1222 et Dom Lobineau, 265 et 268, verso *Anciennes Réformations de Bretagne*.

(5) Voir l'article consacré ci-après à ce Pierre Eder.

(6) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1224.

(7) Bibliothèque nationale. *Mss. français* 8311, fol. *Preuves*.

(8) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1209.

En 1429, il est procureur des Etats de Bretagne, et, à ce titre, il est, avec le duc de Bretagne, acquéreur de la baronnie de Fougères, au prix de 80.000 saluz et 10.000 escus ; cette seigneurie étant vendue par le duc d'Alençon, pour payer sa rançon aux Anglais. (1) 1429

Pierre Eder figure de nouveau au compte de Jean de Mauléon, comme chambellan du duc de Bretagne et gouverneur de Mgr le comte de Montfort, (2) fils aîné de ce prince. —

Messire Pierre Eder, alors gouverneur de François, comte de Montfort, est l'un des six commissaires nommés par le duc à Vannes le 23 janvier 1428, pour amener la réforme des finances et de la justice en Bretagne. (3) 1428

Pierre Eder, seigneur de la Haye-Eder, en Missillac, reçoit de Guy de Laval, sire de la Roche-Bernard, en récompense de ses services, un droit d'usage de quarante-cinq charretées de bois à prendre chaque année dans la forêt de la Bretèche, (4) près de Missillac. 1430

(1) Dom Morice, *Histoire*, T. I, p. 505 et *Preuves* T. II, 1220.

(2) Ibid, *Preuves*, T. II, col. 1226.

(3) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1217 et Dom Lobineau, *Histoire*, I, p. 577.

(4) *Archives de la Loire-Inférieure*, E 439, titres féodaux.) Le sire de la Roche-Bernard avait une maîtrise des eaux et forêts dont le siège se trouvait au bourg de Nivillac. Elle se composait de quatre forestiers francs ayant à leur tête, comme grand forestier, le seigneur de la Haye-Eder auquel était dû, pour cette charge, un droit d'usage de 45 charretées de bois à prendre annuellement dans la forêt de la Bretèche (Guillot de Corson. *Les grandes Seigneuries de Haute Bretagne*, art. *La Roche-Bernard*, p. 339, T. III)

- 1430 Pierre reçoit du duc, une robe de livrée pour assister au mariage d'Isabeau de Bretagne avec le comte de Laval. (1)
- 1431 Messire Pierre Eder signe, à Angers, le traité de mariage entre le comte de Montfort, héritier présomptif de Bretagne, et Yolande d'Anjou. (2)
- Messire Pierre Eder est envoyé par le duc, avec d'autres chevaliers, au devant de la Trémouille se rendant à la conférence de Chantocé (3) en 1431.
- La même année, Pierre accompagne la Reine de Sicile au château de Saumur, où elle allait implorer le roi en faveur du connétable de Clisson. (4)
- 1434 Messire Pierre Eder, maistre d'Hostel, reçoit du duc de Bretagne « deux ou trois aulnes d'escarlate pour faire robes, pour avoir travaillé à l'appointement des mariages de Mademoiselle Anne de Laval avec le fils du sire de Malestroit, et du sire de Moulac avec la fille dudit sire de Malestroit » (*Mandement du 29 décembre 1434*) (5).
- 1440 Messire Pierre Eder est exécuteur testamentaire de la comtesse de Montfort, Yolande d'Anjou, décédée au château de Plaisance, près de Vannes, le 17 juillet 1440. (6)

(1) Dom Morice, *Histoire*, T. I, p. 534.

(2) Dom Morice, T. II, 1243.

(3) Dom Morice, *Histoire*, T. I, p. 512.

(4) *Ibid* p. 514.

(5) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1262.

(6) Dom Lobineau, *Histoire*, T. I, p. 584.

Il figure encore au compte de Jean de Vay, trésorier de Bretagne, en qualité de chevalier et chambellan du duc (1) et, en 1444, il reçoit « douze vingt livres monnoie de pension viagère. » (2)

1442

1444

Enfin, la dernière mention que nous trouvons de ce personnage est le don que fait, en 1445, le duc de Bretagne à « Messire Pierre Eder » pour étrennes, d'une aiguière d'argent et d'une coupe de même métal, pesant ensemble cinq marcs. (3)

1445

Pierre Eder dut mourir peu de temps après vers 1448. Il avait épousé : 1° *N. de Malestroit* (4) ; 2° *Jeanne du Brossais* (5) ; 3° *N. de la Jaille*. (6)

De ces diverses alliances Pierre Eder laissait :

1° *Guillaume*, fils de *N. de Malestroit*, sa première épouse, puisqu'il est l'aîné des enfants de Pierre ;

2° *Jean*, escuyer, seigneur de la Haye, du Brossais et de Plouagat, fils de *Jeanne du Brossay*, aîné après la mort de son frère *Guillaume*, tué en 1426 au siège de Saint James de Beuvron ;

(1) Dom Morice, *Preuves*, II, col. 1371.

(2) *Ancien Armorial breton, Revue des provinces de l'Ouest* précitée.

(3) Dom Morice, *Preuves*, II, col. 1396.

(4) Bibl. Nationale, *Cabinet d'Hozier*, 125. Doss. 3257.

(5) Audren de Kerdrel : *Histoire du Château du Brossais*.

(6) Bibl. Nat. *Cab. d'Hozier*, 125. Doss. 3257.

3° *Pierre*, mort à la même époque, sans alliance connue ;

4° *Amaury*, probablement fils de N. de la Jaille, puisqu'il fut seigneur de L'Ongle, qui venait de cette maison de la Jaille, par suite du mariage de Pierre (1) = N. du Perrier de Quintin.

(1) Et non par un acquêt de Pierre Eder, ou de Robert Eder, comme le disent, par erreur, M. de Cornulier dans son dictionnaire des *Terres du Comté Nantais*, et M. de Brisay dans sa *Maison de la Jaille*.

(V. *Arch. de la Loire-Inf^{re}*. G. de Corson (*Anciennes seigneuries de Haute Bretagne. Réf. de la noblesse de Bretagne.*)



IV

GUILLAUME EDER

Guillaume II^e du nom, fils aîné de Pierre Eder et de N. de Malestroit, seigneur de Créhéren = *Marguerite de la Lande*. (1)

Guillaume, en 1413, est porté parmi les escuyers du duc et désigné en ces termes : « *Le petit Guillaume Eder* » ce qui indique qu'il était alors fort jeune, et qu'il fallait le distinguer d'un autre Guillaume Eder, également en charge à la cour du duc, et qui, en 1408, figure encore au conseil de ce prince. (2) 1413

En 1420, Créhéren confisqué sur Geffroy de la Lande, partisan des Penthièvre, est donné à Guillaume, fils de Pierre Eder « maistre d'Etat et chambellan du duc » Guillaume, à cette époque, combattait sous les ordres du comte de la Bellière. (3) 1420

Dans la donation de Plouagat à Pierre Eder, par le duc Jean V, Guillaume est désigné comme fils du dit Pierre et époux de *Marguerite de la Lande*. (4) 1422

Guillaume accompagne à Amiens le duc de Bretagne allant conférer, le 17 avril 1423, avec les ducs de Bedford et de Bourgogne.

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1129.

(2) Voir ci-dessus *Guillaume I^{er} Eder*. — Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 810, 1172.

(3) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1009.

(4) Dom Morice, *Preuves*, II, 1129.

Guillaume est alors capitaine de 50 des 150 lances de l'escorte, dont on trouve l'état dans les Preuves de Dom Morice (1).

- 1425 Devenu chambellan du duc, et capitaine
d'hommes d'armes, Guillaume Eder mourut,
1426 le 16 mars 1426, en combattant bravement,
avec bon nombre d'autres gentilshommes
bretons, au siège de Saint-James-de-Beu-
vron, et sous les ordres du comte de Riche-
mont (2).

- De son union avec *Marquerite de la Lande* il ne demeura à notre connaissance qu'une fille : *Perrine Eder*, dame de Créhéren, qui porta en mariage cette terre à *Jacques de la Houssaye* (3). Leur héritière Raoulette, épousa *Charles Hingant*, seigneur du Hac, et décéda en 1505, d'où *Gilles, Raoul* (4), et une fille qui s'allia à un Tournemine, et vendit Créhéren à René Marec, seigneur de Montbarot, et le vieux fief, après plusieurs autres transmissions, devint enfin, en 1643, la propriété de la maison de Rohan.

1505

Adjugé, en 1787, à M. Hérisson de Beauvoir, Créhéren revint, par retrait lignager, à la famille de La Lande de Calan.

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1173.

(2) *Ibid* et *Histoire*, T. I, 498.

(3) Anatole de Barthélémy et Geslin de Bourgogne : *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II et V pp. 285 et 79.

(4) *Archives du Château de Trégranteur*, mss. 1356, 1357, 1359. « Minutes et déclaration du fief de Créhéren au décès de demoiselle Raoulette de la Houssaye fourni par n. h. Charles Hingant, son époux, sieur du Hac et de Bintin au nom et comme garde naturel de Gilles Hingant, son fils aîné. » du 16 janvier 1505, et en 1507 pour Raoul Hingant.

V

JEAN ou JEHAN EDER

Jean Eder, escuyer, seigneur de la Haye, du Brossay, en Saint-Gravé, de Plouagat, second fils de Pierre Eder, de son mariage avec *Jeanne de Brossay* (1) = 1° *Marguerite de Malestroit* (2) ; 2° *Jeanne de Beaucours* (3) et mourut, en 1470, laissant à cette dernière la terre du Brossay (4) tour-à-tour appelée Brossais, Broustay, etc. dans les documents de l'époque.

Jean Eder devint l'aîné et héritier principal, par suite de la mort prématurée de Guillaume Eder de la Haye, sieur de Créhénen, son frère, en 1426. C'est ainsi qu'il est dit, dès la mort de son père, vers 1447, seigneur de la Haye ; du Brossay et de Plouagat, à partir de 1453, ainsi qu'en témoignent les aveux de cette époque (5).

Enfant de chambre du Duc, en 1442, Jean Eder figure à ce titre au compte de Jehan de Vay, et reçoit, en étrennes du duc, un rubis en janvier 1445 (6).

1442

1445

(1) Audren de Kerdrel : *Hist. du château du Brossais*.

(2) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1714.

(3) Audren de Kerdrel : *Hist. du château de Brossais*.

(4) Ibid.

(5) Archives de la Loire-Inférieure. *Titres féodaux*. — Cornulier, *Terres du Comté Nantais*. — Archives du château de Trégranteur, ms. 1354 *Jurisdiction de Goello*.

(6) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1372 et 1396.

- 1451 Devenu, en 1451, escuyer du Duc, il est porté en cette qualité parmi les gentils-hommes, chambellans et escuyers, au compte de Raoul de Launay, pour cette année 1451, et nous trouvons au même titre Jehan seigneur de la Haye au compte du même
- 1453 trésorier en 1453. (1) La même année Jehan reçoit du duc le collier de l'Ordre de l'Hermine qui était « *du prix de dix sept livres dix sols.* » (2) La même année, aveu est rendu « devant Jehan Eder, seigneur de la Haye, et du lieu de Plouagat, par Pierre Laisné à N. H. Jean, seigneur de Saint-Paul et Créhéren, à cause de cette dernière seigneurie. » (3)
- 1453
10 mai
- 1457 Chambellan du duc, à la même époque, Jehan Eder fut, en 1457, nommé capitaine du Croisic (4) et le 28 décembre de cette même année fut scellée « *une lettre de sauvegarde espéciale pour Jehan Eder, sieur de la Haye (Eder) et Marguerite de Malestroit, sa compagne.* » (5)
- 1456 Le 26 avril 1456, devant Jehan Eder, aveu est « rendu par Alain Gouriou à n. g. Jan de Saint Paul et Ploagat, et Pierre Le Roux pour le fief de Kerusanno en Plouagat, commun entre eux. » (6)
- 1460 Le 11 avril, Jehan Eder « *sieur de la Haye, du Broustay (Brossay) et de Plouagat vend*

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. II, col. 1605 et 1627.

(2) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. I, col. 1012.

(3) *Archives de Trégranteur*, ms. 1354. *Jurid. de Goello*.

(4) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1710.

(5) Dom Morice, *Preuves*, T. II, 1714.

(6) *Archives de Trégranteur*, ms. 1365.

à Françoise d'Amboise les dixmes et revenus qui ensuivent, sçavoir la dixme de Saint-Guénien, en la par. de Plouagat-Châtelaudren, au diocèse de Tréguier, sauf les dixmes qui autrefois estoient deues sur les terres et héritages possédez par Guillaume de Rosmar en lad. paroisse. » (1)

Noble homme Jehan Eder, sieur de la Haye et Plouagat, par la cour de Gouello vendit plusieurs terres rentes et dimes à noble escuyer Charles du Liscouët. (2) 1462

Le 5 février 1462, Jean Eder, par son procureur Nicolas Marec « vend à Guillaume de Rosmar, pour et au nom de Françoise d'Amboise, des choses cy devant vendues à titre de rachat à Rolland du Liscouët. » (3) —

Escuyer Jehan Eder, « sieur de la Haye-Eder et du Broussais » vend, en 1464, des terres et rentes sur les paroisses d'Assérac et d'Herbignac, à Michel Le Pennec, sieur de Kerdoure. (4) 1464

Le 6 juillet 1466, autre vente, faite par contrat passé à Vannes, en vertu duquel « Jehan, sieur de la Haye-Eder, du Broustay et de Plouagat » vendit à Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, « les héritages qu'il possédait dans la paroisse de 1466

(1) Dom Morice, *Preuves*, III, col. 161.

(2) *Rev. de l'Ouest* 1894, *Un Ancien Armorial breton*.

(3) *Archives Départementales des Côtes-du-Nord*, citées par A. de Barthélémy dans *Anciens Evéchés de Bretagne* T. II, p. 287.

E 291.

(4) *Archives de la Loire-Inférieure, Titres féodaux*,

Plouagat-Châtelaudren, pour une somme de 500 escus d'or. » (1) Elle les donna à l'abbaye de Nazareth qu'elle fonda l'année suivante à Vannes par lettres du 24 mars 1467.

1466 Jean Eder reçut, en 1466, un habit de deuil pour la mort de Madame d'Estampes, mère du duc, décédée en avril de cette même année (2) et fit partie du voyage en France, avec 10 archers, dans l'escorte du duc. (3)

Jean Eder mourut en 1470, laissant, croyons-nous, comme fils : 1° *Guillaume II*,
 1475 seigneur de la Haye, en 1475, qui épousa *Jeanne de la Chapelle*, fille puinée de la maison de Molac, (4) décédé sans hoirs,
 1490 selon toute apparence, vers 1490. — 2° *Gilles*, sieur de Plouagat, dont il vendit les
 1481 derniers lambeaux, en 1481, à François II duc de Bretagne (5) mourut également sans postérité connue, avant 1490. La terre
 1490 de la Haye-Eder passa à Jean, puis à Robert
 1507 Eder qui la possède en 1507, ainsi que nous le verrons plus loin.

(1) Dom Morice, *Preuves*, T. III, col 161 et Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, art. Plouagat, T. II, p. 317.

(2) Dom Morice, *Preuves*, III, col 146.

(3) *Ibid* col. 147.

(4) Bibliothèque nationale, *Cabinet d'Hozier*, 125. Doss. 3257.

(5) Ogée, *Dict. de Bretagne* — Audo, *Le Vieux-Bourg-Quintin*, *Annuaire des Côtes-du-Nord* 1862 — *Archives de Trégranteur*, ms. 1378.



VI

AMAURY I^{ER} EDER

Escuyer *Amaury Eder*, sieur de L'Ongle, 1442
fils cadet de Pierre I^{er} Eder et de N. de la
Jaille, figure en 1442, comme escuyer du
duc au compte de Guillaume le Roux, fai-
sant office de Trésorier général. (1)

En 1454, il est chambellan du duc. (2) 1454

D'après les notes généalogiques sur les
Eder de Beaumanoir, que nous trouvons à
la *Bibliothèque nationale*, « Amaury, seig-
neur de Beaumanoir, la Haye-Eder et Lon-
gle, escartela aux 1 et 4 de Beaumanoir,
espousa 1° N. du Perrier 2° N. Quintin. » (3)

L'erreur est ici manifeste et nous croyons
qu'Amaury épousa une *du Perrier* de la
maison de Quintin. Cependant Guy Autret,
dans un autre manuscrit, attribue en 1478
comme épouse, Françoise du Perrier à un
Jean Eder, qu'il qualifie également, seigneur
de Beaumanoir.

Les du Perrier étaient, en effet, à cette
époque, seigneurs de Quintin, par suite du
mariage, en 1400, de Plezou, dame de Quin-
tin, avec Geoffroi du Perrier. En 1451,
Pierre II, duc de Bretagne, érigea cette seig-

(1) Dom Morice, T. II, *Preuves*, col. 1685.

(2) Ibid et Couffon de Kerdellec : *Recherches sur la
chevalerie au Duché de Bretagne*, T. I, p. 437.

(3) *Cabinet d'Hozier*, 125, Dossier 3257.

neurie en baronie en faveur de Tristan du Perrier, seigneur de Quintin. (1) Celui-ci mourut en 1482.

1465 Amaury posséda la terre de l'Ongle de
1470 1440 à 1465 (2) et dut mourir peu après le
dernier aveu qu'il en rendit à cette date,
car nous trouvons, dès 1465, Jean Eder,
seigneur de Beaumanoir, de la Motte-Ysar,
et en 1470, seigneur de l'Ongle, ainsi men-
tionné dans des documents authentiques (3)
C'est, d'ailleurs, cette succession qui nous
donne lieu de croire que ce Jean II est bien
le fils d'Amaury : nous le voyons, en effet,
hériter de toutes les terres de celui-ci, ce
qui ne peut s'expliquer que par cette filia-
tion, puisque nous trouvons, vivant à la
même époque, deux autres Eder : Gilles et
Guillaume, fils, d'autre Jean, et neveux
d'Amaury, qui ne prennent aucune part à
sa succession.

A dater de Jean II Eder qui suit, la filia-
tion se trouve établie d'une façon absolu-
ment certaine, d'après des documents que
nous avons étudiés avec le plus grand soin,
et reconnus exacts et authentiques.

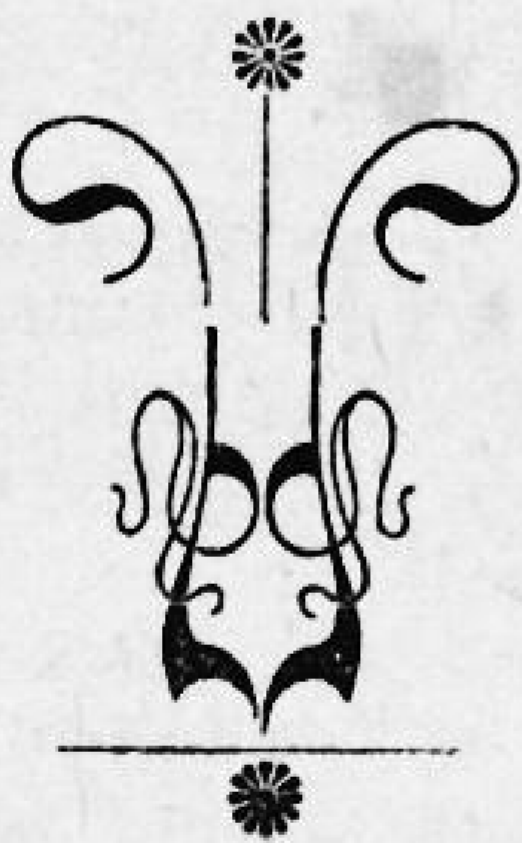
Toutefois nous n'avons pu déterminer,
d'une manière absolue, comment la terre de

(1) Ogée, *Dictionnaire*, T. II, art. Quintin.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, E 325, *Titres féodaux*.

(3) *Archives de Coislin*. — De Cornulier, *Dictionnaire des terres du Comté Nantais*, etc. *Archives de la Loire-Inférieure*, etc.

Beaumanoir-Eder s'est transmise, soit à Amaury, soit directement à *Jean II*, son fils, époux successivement de *Marie de la Muce* et de *Jeanne Le Séneschal*. Ce fut sans doute à l'extinction de la branche de Beaumanoir-Eder, dont nous donnerons plus loin la suite, d'ailleurs incomplète, faute de documents.



VII

JEHAN II EDER

Euuyer seigneur de Beaumanoir-Eder, fils d'Amaury, sieur de l'Ongle et de N..... du Perrier de Quintin, épousa, en première union, *Marie de la Muce*, qui lui apporta en mariage la terre de la Motte-Ysar, en Guenrouët, d'après un aveu de 1465, rendu par « *Jean, époux de Marie de la Muce, seigneur et dame de Beaumanoir et de la Motte-Ysar à cause d'elle.* » (1) Il était également seigneur de la terre de L'Ongle, en 1490, 1471, 1474, 1478, 1480 « *avec son fils mineur René issu de son mariage avec Marie de la Muce.* » (2)

1465-1480

Jean, veuf de Marie de la Muce, épousa, vers 1495, probablement après la mort de son fils René, « *Jeanne le Séneschal*, héritière de Jean le Séneschal, sieur du Rocher le Séneschal, depuis dit Rocher-Portal, et de demoiselle Jeanne d'Espinay, fille de Robert, seigneur d'Espinay et de Marguerite de la Combe » d'où naquit *Robert Eder* qui suit, et que nous voyons, mineur, en 1507, sous la tutelle de sa mère Jeanne Le Séneschal, « *curatrice de Robert Eder, son fils aîné et héritier principal et noble, d'entre*

1495

1507

(1) *Aveux rendus à la seigneurie de Fresnay pour l'Ongle et la Motte-Ysar, Titres de Coislin.*

(2) *Ibid.*

elle et noble escuyer feu Jean Eder. » (1) Jean était donc mort en 1506, ainsi que son fils aîné René, puisque la terre de l'Ongle a passé à Robert, fils d'un deuxième mariage.

En 1493, Jean II Eder habite l'Ongle et possède le château de Beaumanoir, comme en témoigne le compte suivant, que nous croyons utile de transcrire en partie. (2)

1493-1496

« C'est le compte que Jehan Pradou, re-
« cepveur de Beaumanoir et de Kerguz,
« rend à noble et puissant seigneur Jehan
« Eder, sieur de la Haye-Eder (3) de Beau-
« manoir, de Longle et de la Motte-Yssar,
« des Receptes et charges, misses poiements
« et descharges qu'il a faitz oud. office pour
« mondit Seigneur et compte d'un an entier,
« comanzant à la Saint-Gille faire à Dig-
« nan (foire à Dinan) oud. an mill iiiijctz
« iiijxx XII (1493) finissant à yceluy terme
« led. au revoulu. »

« Fermes des convenents de Quilaron, Cléden, Kerfol, Kerstephan, Pasquiou, Toulandresen, Coledic, Botudo, Coltudo, Kergaradeuc, Liledartz, Kerfourdan, Saint Guel-tas, Keranbeleuc, Respinal, Botleac, Tronbaadoul, Le Guermon, la Ville-Coliou, Le Leslay, Kergault, la Villehert, Runemeric, la ville de Quintin.

(1) *Titres de Coislin*, précités, et *Bibliothèque Nat. Cabinet d'Hozier*, 125, doss. 3257, *Généal. de Guy Autret. Levot, Biogr. Bretonne. Archives de la Loire-Inf^{re}* E 305.

(2) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 1522.

(3) Il devait en avoir hérité de Guillaume Eder, son cousin, mort vers 1486, (voir le tableau généalogique).

« Et ne se charge point ced. recepveur de xxviijs iijd (28 sols 3 deniers) monnoie qui estoient deuz sur une meson que tint Eonet le Fur, pour ce que feu Monsieur, que Dieu pardoint, la bailla à feue Madame de Quintin, pour y loger des chanoines, ne scet led. Recepveur à queulx titre, partant s'en excuse. » (1)

Le seigneur de Beaumanoir tenait ses terres de moitié avec ses métayers, car, sur le prix d'un poulain vendu 16 sols, il en reçoit 8, sur le prix d'une vache vendue 40 sols, il en reçoit 20.

« Chieffrentes deues à mond s^r aux termes de Noël, Saint Estienne, Saint Jehan Baptiste etc... Plus se charge (le receveur) d'une paire de hosetez (2) que debvoient les abbé et couvent de Quoetmaluan... 1 paire de hosetez suiffvé. »

Nombreux articles concernant les dixmes afferméés, par seigle, par avoines, par chapons, la ferme des moulins de *Beaumanoir*, *Vaudeffer*, *Quilaron*, etc.

(1) En 1438, Jean du Perrier fonda trois prébendes de chanoines dans l'église de Quintin et leur donna comme dotation soixante raz de seigle à prendre sur les dixmes de la seigneurie et, en 1471, le 10 mars, Tristan du Perrier, baron de Quintin y fonda, à son tour, deux autres prébendes qu'il dota de 15 justes et trois boisseaux de seigle. Ce fut, sans doute, à l'une de ces fondations que Amaury, père de Jean, céda à la dame de Quintin, on lui donna la maison en question pour loger des chanoines. (V. Ogée, *Dictionnaire art. Quintin*).

(2) *Housels* ou guêtres, aussi nommés *houseaux*.

« Mises poiementz et descharges faictz par ce Recepveur à luy valoir acquit sur sondit compte :

1493 « Se charge ce recepveur d'avoir poié à mond. s' la somme et nombre de quarante et deux livres monnoie, sellon qui apiert par quittances signées de mondict sieur le xj jour de septembre l'an 1493.

1493
3 nov. « Item se descharge d'avoir poié à Jehan le Mestre, lors procureur à mond. sieur pour meptre et employer en beuffs et pour avoir conduyt iceulx à Longle, la somme et nombre de 31 livres monnoie, par vertu d'un mandement de mond. sieur en dabte le tier jour de novembre, l'an 1493.

« Item se descharge d'avoir poié pour une buce de vin (1) et pour une aulne de carisé blanc (2) à mondit sieur led. jour et an la somme et nombre de 7 livres 2 solz 1 denier monnoie.

« Item se descharge d'avoir poié à Raoullet Allin Mahé, ung des serviteurs de mond. sieur, la somme et nombre de 32 livres monnoie etc..... »

Puis viennent diverses sommes consacrées à l'achat de bœufs et autres objets et animaux conduits à L'Ongle :

(1) *Buce*, sorte de petite barrique.

(2) *Carisé* ou mieux *Cariset* (du bas-latin *Carex* on disait aussi *cariseau*, *carise*, *carisel*, *carèse*, *créseau*) tissu de laine assez grossier, de la nature des serges provenant d'Angleterre et ordinairement teint en Flandre. Cette étoffe valait un écu l'aune au XVII^e siècle.

« Selon quittance du 17 octobre 1494, 24 livres monnoie. Pour conduire les dites bestes à Longle 25 sols...

1494
17 octobre

« ...Item se descharge d'avoir poié à Raoullet Allin Mahé, serviteur de mond. sieur la somme de vignt et ouyt livres cinq solz 10 d. ... Item... à Jehan le Roy la somme et nombre de 15 livres pour meptre et employer en drap pour les gens de mond. sieur. »

Autres dépens pour conduire des bœufs, des moutons et un cheval à Longle. Ce qui prouve que Jehan Eder ne résidait pas à Beaumanoir, c'est qu'il réclame, par lettres et mandements, de l'argent à son receveur. Celui-ci mentionne sur son compte les frais de voyage à Longle des animaux et du valet les y conduisant :

« Conduite à Longle de deux vaches. — Achat d'un panneau neuf et de cordes pour les mener. — Pour des paniers pour porter les chapons à Longle, 6 solz.

« Item se descharge d'avoir délaixé avecques Olivier Le Caric la somme de cinquante soulz monnoie, que devoit led. Caric de convenant, en vertu d'un mandement de mond. sieur au 4^e jour de septembre l'an 1493.

4 sept^{br}
1493

« Item d'avoir poié à Charlle Josses, se disant seneschal de mond. sieur pour led. temps, la somme de 40 s. monnoie.

« Item d'avoir baillé à Jehan le Maistre, procureur susdit la somme de 20 soulz, pour

aller pleder la cause de Madame Defescal (?) à Lan.... (illisible).

(Autres mandements de Jehan Eder « délaissant à Guillaume Kerbeuff, Jehan le Roy et Jehan Boschier, ce qu'ils n'avaient pu payer de leur tenue.)

1493 « ...Item se descharge d'avoir poié à Yvonet Ogier pour curer les garde-robes et curer les pièces du jardin et charruer la terre, pour blandir lesdictes garde-robes, par mandement de mond. sieur en date de l'an 1493, la somme de 37 solz.

« Item... d'avoir poié à Olivier Joliis pour blandir les garde-robes de mond. sieur, pour clore et latter, pour chaux et pour les fouyers des garde-robes — pour semer les jardrins de Beaumanoir — pour deux maczons, pour avoir maczonné sur les garde-robes. — A Hervé le Scouarnec pour cause de vente de sel et pour demy cent de lattes.

« ...Item a baillé et poié à Jehan Ogier pour aller à Longle pour le séneschal de mond. sieur la somme de 5 sols et estoit pour porter à mond. sieur une ratifficacion de Alliette de Beaumanoir.

« ...Item... se descharge d'avoir baillé ès charectiers qui eulx furent quérir mond. sieur à Longle.

Achat de cloux et lattes pour messons de mond. sieur 20 s. Baillé au bastart de la Boulaye pour couvrir les garde-robes 30 s. 10 d. — Pour avoyr fait 1 escluse au moulin de Beaumanoir, 50 solz.

« Item se descharge ledit Recepveur d'avoir poié pour une aulne et quart de blanchet (1) 8 solz et pour une aulne de linge blanc 2 solz 8 deniers.

« A mestre Jehan le Nepvo, seneschal de mond. sieur, pour ses gaiges, 100 s.

« ...Item... bailla led. recepveur à mond. sieur, le jour qu'il alla à Foll... (?) en sa main 15 solz.

« ...Item poia led. recepveur en estrieulx pour mond. sieur, 15 s.

« ...Item poia led. recepveur pour tempreaulx pour mond. sieur, 5 s.

« ...Item d'avoir poié à Arthur Mahé la somme de 20 solz monnoie pour aller quérir Mademoiselle à Longle. (2)

Descharges par seigle :

« Se descharge ledit Recepveur d'avoir poié es abbé et couvent de Quoetmaluan en l'acquet de mondit sieur, 4 R seigle que doilt led. sieur ausd. abbé et couvent à cause de son enfeu et 8 boesseaux de seigle que doit desus le moulin de Quillaron.

« Item se descharge d'avoir poié à dom Allin Boschier pour sa chapelainie du Leslay en l'acquêt de mond. sieur la somme de 12 R (3).

(1) Drap fait de laine blanche en usage au XIV^e et au XV^e siècle.

(2) Voir tableau généalogique, *Françoise Eder*.

(3) Raz, mesure de capacité pour les grains et les légumes, anciennement en usage, qui valait 14 boisseaux de Paris.

Descharges par avoyne grosse :

« Se descharge d'avoir baillé, tant pour les chevaulx de mond. sieur que à Madame de la Tremte (?) que aultres quieulx aloient à Longle pour mond. sieur....

A Geffroy Robin pour aller à Longle 2*b* avoine.

23 mai
1495

« Item se descharge led. Recepveur d'avoir baillé au grant Jehan, dempui que monsieur vynt à Beaumanoir, et fut le xx vuj jour de may l'an 1495.

Item dempui bailla led. recepveur es chariettes pour aller quérir Mademoiselle la somme de 9*b*.

A Foulques Coëtrieu (1) quand il alla quérir Mademoiselle 1*b*.

Descharge par chappons

« Se descharge ce recepveur d'avoir envoyé à Longle par mandement de mond. sieur la somme de 18 chappons.

Item d'avoir baillé à mond. sieur à Beaumanoir 2 chappons-12-13-3-5 chappons.

Poules

« Se descharge ced. recepveur d'avoir envoyé à Longle, par mandement de mond. sieur la somme de 18 poules.

Randu à Beaumanoir, 8 poules 12-5-2 poules.

« ... Descharge d'une buxe de vin pour ce que led. buxe fut envoyé et rendu à Longle

(1) *De Coëtrieux*, famille bretonne dudit lieu en la paroisse de Pédernec.

— d'avoir rendu à Monsieur en sa main une paire de gants une paire de houssets et une paire d'estriers. »

Le compte est reçu et signé par O. le Bras, J. Hamon, et J. Le Nepveu. » (1)



Jean Eder eut au moins quatre enfants, dont 1° *René* seul fils de son 1^{er} mariage qui mourut sans alliance ; 2° *Robert* qui suivra ; 3° *Françoise* qui épousa *Claude le Pennec*, sieur du Boisjollan d'où *Marc*, époux de *Jeanne Avril* en 1559. Leur fils, *Gédéon le Pennec*, fut capitaine du château de la Brestesche pendant la Ligue et épousa *Françoise du Drézeuc* ; 4° *Catherine* épouse de *Pierre Chauvin*, sieur du Ponthus en Petit-Mars, d'où *Bonaventure Chauvin*, sieur du Ponthus.

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 1522, Cahier parchemin in f° 14 ff.



VIII

ROBERT EDER

Du mariage de *Jean Eder* et de *Marie de la Muce*, dame de la Motte-Ysar, en Guenrouët, était né au moins un fils, *René*, que nous trouvons, en 1471-74-78 et 80, mineur 1471
sous la tutelle de Jean Eder, son père, seigneur de l'Ongle, lequel mourut en 1506. 1506
René l'avait, sans doute, précédé dans la tombe, puisque ce n'est plus lui, mais *Robert*, son demi-frère, fils de *Jean* et *Jeanne le Séneschal du Rocher*, que nous trouvons, en 1507, dans l'aveu rendu à la seigneurie 1507
de Fresnay, pour les terres de l'Ongle et de la Motte-Ysar, par « *Noble damoiselle Jeanne le Séneschal, curatrice de Robert Eder, son fils aîné et héritier principal et noble, d'entre elle et noble escuyer, feu Jean Eder, son feu mari.* » (1) Cet aveu, de droit à la suite du décès de son père, fut renouvelé par *Robert Eder*, en 1520. (2) En 1508, 1508
nous trouvons encore *Robert* mentionné dans les Archives de Penthièvre, en ces termes : « *Aveu rendu par demoiselle Jeanne Le Séneschal, dame de Beaumanoir, tutrice de Robert Eder, son fils pour le*

(1) *Titres de Coislin*, cités par Bizeul, dans Levot, *Biographie Bretonne*, art. *Eder*, et *Archives de la Loire-Inférieure*, E 305. *Titres féodaux*.

(2) *Ibid*,

1508 *manoir de Guer-Jehan, en Tréglamus* » le 13 juillet 1508. » (1) Robert Eder possédait également le manoir de Querrien en la même paroisse.

1517 La terre de Beaumanoir devait constituer le douaire de Jeanne le Sénéchal, après la mort de son époux. Toujours est-il qu'en 1517, et même avant, Robert en est le seigneur, et en prend le titre. (2) Un autre document authentique nous le montre en 1534 : « *C'est le compte que, à noble homs Robert Eder, sieur de Beaumanoir, de Longle, de la Haye-Eder, de la Motte-Yssard et de Kerguz, etc, rend Gilles Geffroy, naguères esté recepveur un an entier, qui commença le premier jour de septembre l'an mil V ctz trante quatre et finissant l'an revollu....* » (3)

1521 *Robert Eder, sieur de Beaumanoir-Eder, de l'Ongle, de la Haye-Eder, la Motte-Ysar, Kerguz, Guer-Jehan, Querrien, Kerliguo, le Rocher-le-Sénéchal, etc... chef de nom et d'armes, par la mort de son frère aîné, René Eder, épousa, vers 1521, Mauricette de Penmarc'h, qui lui apporta en mariage des biens considérables. Elle était fille de Henry de Penmarc'h, neveu et principal héritier de*

(1) Arch. de Penthievre, Guingamp, boîte 62, liasse 158.

(2) En 1517, *Robert Eder, escuyer, seigneur de Beaumanoir*, est présent avec noble et puissant Charles de Beaumanoir, seigneur du Besso au mariage de N. et P. Charles de Couvran (Anc. Arm, 1 *Rev. de l'Ouest*, 1894).

(3) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 1522. Compte-rendu par Gilles Geffroy de la terre de Beaumanoir et Kerguz.

Christophe de Penmarc'h, évêque de Saint-Brieuc, dont il reçut le manoir de Quicangroigne et ses dépendances et de Jacqueline le Forestier. (1) Outre les terres de la Ville-Doré, la Ville-Ginguelin, la Ville-Rault, les Penmarc'h possédaient, en ville de Saint-Brieuc, un très curieux et bel hôtel, situé dans la rue Saint Jacques, où il se voit encore, « formant l'angle de la ruelle qui conduisait à la fontaine de la Hedio. » Cette construction, du XV^e siècle, est fort remarquable, bien qu'une partie de ses sculptures soient mutilées. On y distingue encore un Saint Georges en pied, un David, un Saint Julien et un ange portant un écusson malheureusement fruste. Cette riche demeure fut habitée par Moricette de Penmarc'h, qui l'apporta en mariage à Robert Eder, avec tous les biens énoncés plus haut, sauf le manoir de Quicangroigne, déjà aliéné. Le partage de Moricette de Penmarc'h est, d'après Guy Autret, de 1521. (2) Elle acquit La Fontenelle en 1535 (3) de la famille L'Amorgant.

Robert habita, tour-à-tour, le manoir de la Ville-Doré et ses châteaux de Beaumanoir et de l'Ongle. Le compte de 1534, cité ci-

(1) Barthélémy et Geslin de Bourgogne : *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 225.

(2) Bibl. nationale, *Cabinet d'Hozier*, 125, doss. 3257. Guy Autret dit Moricette, fille d'Alain et de Anne du Zuhe (?) (Généalogie, par Guy Autret, escuyer, sieur de Missirien.)

(3) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 275 (note).

dessus ne mentionne pas le lieu de sa résidence à cette époque, mais quelques aveux rendus à l'évêque de Saint-Brieuc, nous montrent qu'il y demeurerait assez fréquemment, ce qui justifie d'ailleurs son titre de général du ban et arrière ban de Goëlle en 1543.

1549 *Robert Eder* mourut en février 1549 (1) laissant plusieurs enfants de son mariage avec *Mauricette de Penmarc'h*, parmi lesquels nous connaissons :

1549-1550 1° *Charles Eder*, ainsi désigné dans un titre authentique, « *Noble homme Charles Eder, fils aîné et héritier principal de feu noble escuyer Robert Eder, sieur de Beaumanoir, L'Ongle et de la Haye-Eder, qui décéda en février 1549, donne minu de la Haye à François de Coligny, en mai 1550.* »

1555 (2) *François de Coligny* était alors, seigneur de la Roche-Bernard, et l'aveu lui était, selon le droit, rendu dans l'année suivant, le décès du père de *Charles Eder*. Ce dernier mourut sans hoirs vers 1555, laissant ses biens à ses frères et sœurs.

2° *René*, devenu aîné et héritier principal, qui suit.

(1) *Bibliothèque Nationale, Mss. Fr. 22361 Gaignières.*

(2) *Ibid.* Ces deux notes font partie d'un dossier recueilli par le regretté *Vicomte Gaston de Carné* et gracieusement mis à notre disposition par *Madame la Vicomtesse de Carné*, à qui nous en exprimons toute notre gratitude. Nous marquerons de ce nom « *Carné* » toutes les indications provenant de cette même source précieuse.

3° *Bertrand*, sieur du Clouet, en 1536, à cause de sa femme *Simone Le Gall* (1) puis, en 1553, de la Motte-Ysar.

Bertrand, juveigneur, s'attacha au baron d'Ancenis, Claude II de Rieux, également vicomte de Donges. Les comptes de la baronnie d'Ancenis nous apprennent que *Bertrand Eder*, entre 1520 et 1531 était « maître d'hostel » de ce seigneur et en reçut, à ce titre, le somme de 133 livres. (2)

Enfin, en 1547, nous trouvons encore ce *Bertrand* concédant des terres en Guenrouët. (3) Nous ignorons l'époque de sa mort et n'avons trouvé aucune trace de sa postérité. Nous avons lieu de croire qu'il n'en eut pas car sa terre de La Motte-Ysar, en Guenrouët, devint, par la suite, propriété d'Amaury Eder, fils de René Eder. (4)

4° *Guillaume*, abbé de Saint-Gildas des Bois, en 1532, le devint de l'abbaye cistercienne de Boquen, en 1537. Coadjuteur du diocèse de Cornouailles, en 1539, il fut sacré dans la chapelle du château de Goulaine et fit son entrée solennelle à Quimper, le 29 avril 1543. Il mourut le 22 mai 1546. (5)

5° *Anne Eder*, le 20 août 1512, épousa *Jacques de Sesmaisons*, père de *Christophe*,

1512
20 août

(1) *Bibl. Nationale, Miss. Fr. 8312, fol. 50 verso. Par. d'Inguignel, évêque de Vannes, Réformations de 1536.*

(2) *Archives de la Loire-Inférieure E 276 Titres féodaux, Comptes de la baronnie d'Ancenis.*

(3) *Archives de la Loire-Inférieure, E 321.*

(4) De Cornulier, *Dictionnaire des Terres du Comté Nantais.*

(5) Bizeul, *Biogr. Bretonne de Levot.*

qui fut gouverneur de Cesson pour Mercœur. Veuve en 1532, elle se retira à la Berrière manoir en la Chapelle Basse-Mer. (1)

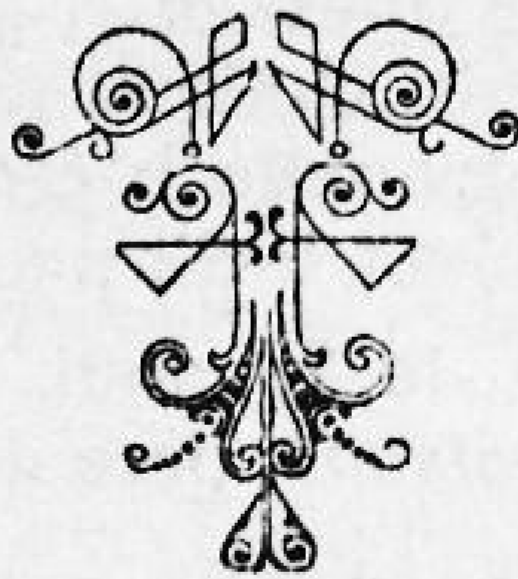
1555 6^o *Jeanne*, dame de l'Ongle, en 1555 (2) qui épousa « Messire *Jean de Launay*, sieur de Launay-Comas, (Comatz) fils d'autre Jean et de Françoise du Han, d'où *Julienne de Launay*, mère du sieur de Launay-Comas et de la dame de la Gobelaye. » (3)

(1) Trévédy, *La Tour de Cesson et le port de Saint-Brieuc*, p. 69. Arch. de la Loire-Inférieure, B 1476 et G. de Corson, *Les Grandes Seigneuries de la Haute-Bretagne*.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure*, B 1871, *Sénéchaussée de Nantes*.

(3) Bibliothèque Nationale, *Mss. Fr. Cabinet d'Hozier* 125 dossier 3257. *Généalogie manuscrite*, par Guy Autret, sieur de Missirien.

Ignorant la date de naissance des filles, nous les indiquons à la suite des garçons.



IX

RENÉ EDER

Escuyer *René Eder*, seigneur de La Haye-Eder, Beaumanoir-Eder, de l'Ongle, La Motte-Ysar, Kerguz, La Ville-Doré, Querligot, Boquehan, La Fontenelle, etc. Fils de *Robert Eder* et de *Moricette de Penmarc'h*, il épousa *Péronnelle de Rosmar*, fille d'Amaury de Rosmar, sieur de Kerdaniel, et devint chef de nom et d'armes, héritier principal, par suite de la mort de son frère aîné, Charles. Il est possesseur des seigneuries des Eder, dès 1556. (1) 1556

Les archives de Beaumanoir nous montrent René, devenu seigneur de cette terre, et y résidant, en 1573. (2) 1573

En 1574, au mois de mai, nous le trouvons à L'Ongle, en Guenrouët, et à la Ville-Doré en septembre de la même année, puis, de nouveau, à L'Ongle, en 1575. (3) En 1586, il habite Beaumanoir, de même qu'en 1587. 1574 1575 1586 1587

Etant données ces diverses résidences de René Eder et de son épouse, Péronnelle de

(1) A l'exception de la Motte-Ysar appartenant alors à son frère Bertrand. — Aveux et hommages rendus pour la maison de Saint Brieuc et la terre de La Fontenelle par « Escuyer Regné Eder » à l'évêque de Saint-Brieuc, en 1555 et 1556 (*Anc. Evéchés* T. II p. 225).

(2) *Titres de Beaumanoir*, cités par A. de Barthélémy, *Anc. Evéchés*.

(3) *Ibid* et *Arch. de Coislin. Arch. de la Loire-Inférieure* E 325.

Rosmar, on comprend combien, à défaut de document authentique, il est difficile de connaître le lieu de naissance du fameux *Guy Eder*, dit *de la Fontenelle*. (1) C'est ce qui explique la diversité d'opinion des auteurs à cet égard. Nous donnerons la nôtre en son temps.

1586

En 1586, *René Eder*, seigneur de Beaumanoir, L'Ongle, la Haye-Eder, la Ville-Doré, Kerliguo, etc., rend hommage à l'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas Langelier, pour « les maisons, métairies, coulombier, vergiers, jardins, rabines, boys de haulte futaie, garenne, déportz et appartenances du lieu noble de la Ville-Doré, contenant environ cent journaux » pour les maisons et métairies nobles de la Ville-Ginguelin et de la Ville-Raoult et pour des rentes considérables, en Trégueux et Cesson. Il déclarait avoir droit de basse et moyenne justice, exerçant ses plaids généraux à la barre des Regaires ; et posséder le droit d'enfeu, chapelle, tombeaux, bancs et escabeaux, tant dans l'église paroissiale de Cesson que dans celle de Saint-Michel de Saint-Brieuc, avec une chapelle couverte en pierres vertes, décorée de ses armoiries et écussons, la seule situé dans le cimetière de cette ville,

(1) Ce titre de *La Fontenelle* indique simplement que cette terre lui fut donnée en partage, et non qu'il y soit né : disons tout de suite qu'en aucun document *Guy Eder* ne s'attribua la qualité de *baron* qu'on lui a décernée, je ne sais à quel propos.

(1) plus « un droit d'enfeu dans la grande église cathédrale avec ses enterrements et sépulture. » Il prétendait encore à un « devoir de coutume et passage qui se levait en la ville et juridiction de Saint-Brieuc, en manière accoustumée et que ledit sieur et ses prédécesseurs avoient continué de tenir et lever et estoient en bonne possession. »

En 1587, René Eder habitait Beaumanoir (2) qu'il dut quitter quelques années plus tard, pour se retirer à Ville-Doré, près Saint Brieuc, où nous le trouvons en 1600, ainsi que sa femme et l'une de ses filles, Marguerite, non mariée à cette date, et qualifiée « *Mademoiselle de L'Ongle* » (3). C'est là qu'ils durent demeurer pendant l'époque troublée de la Ligue, et les comptes de Jean de Rosmar nous tiennent au courant des relations que Guy Eder entretenait avec sa famille. Celle-ci lui vint parfois en aide aux moments les plus critiques de son aventureuse existence.

1587

René Eder mourut seulement en 1605. Il eut de son mariage avec Péronnelle de Rosmar, au moins quatre enfants dont trois vivaient encore à l'époque de son décès.

1605

(1) La chapelle des Amorgant, qui fut, au XVIII^e siècle, réunie à celle de Sainte Marguerite de la Ville-Doré (Anc. Ev. T. II p. 287.

(2) Arch. des Côtes-du-Nord — Titres de Beaumanoir.

(3) Archives des Côtes-du-Nord, E 1633. Comptes de Coatezlan, rendus à Guy Eder et Marie Le Chevoir, son épouse, par Jean de Rosmar, escuyer, sieur du Muriou.

1608 1° *Amaury*, seigneur, en 1608, de Beaumanoir, la Haye-Eder, l'Ongle, la Ville-Doré, la Motte-Ysar, dont l'article suivra, et qui épousa *Marie du Perrier* (des Perrier du Mené).

1596 2° *Anne*, qui par contrat du 15 mai 1596, épousa *René de Vaucouleurs*, sieur de Villaudry, La Boulaye-Férier, etc. fils de Lancelot, sieur de Lanjamet et de Georgine de Champagné, d'où Charles de Vaucouleurs, sieur de la Villaudry. (1)

3° *Marguerite* qui épousa *François Bernard*, sieur de L'Isle-Aval, en Saint-Potan, de Bienvilien, le Vaucouronné, etc., d'où : A) *Hiérosme*, B) *Françoise* = *Charles de la Rivière*, sieur de Saint Quiouët (2) d'où descendance dont nous parlerons ci-après.

4° *Guy*, sieur de la Fontenelle, époux de *Marie Le Chevoir*, dame de Coatezlan. Comme nous le verrons, il mourut sans héritier, roué vif en place de Grève, le 27 sept. 1602, et sa jeune épouse ne lui survécut que peu de temps. Il en fut de même de son père et de sa mère, tous deux disparus avant 1608. (3)

(1) Bibl. nationale, *Mss. Français* 22361 (Doss. Carné).

(2) Bibl. nationale, *Cabinet d'Hozier* 125, dossier 3257 *Généalogie par Guy Autret, sieur de Missirien*.

(3) Le présent travail généalogique n'étant que le préambule de la biographie complète de Guy Eder, que nous préparons en ce moment, nous ne donnerons pas ici, de notice détaillée sur ce personnage que nous espérons faire bientôt connaître à nos lecteurs.

Les biens de La Fontenelle furent en partie absorbés par les frais de ses procès, ou confisqués par le roi, selon l'arrêt de condamnation que nous avons sous les yeux. Quant à ceux de sa femme, Marie Le Chevoir, ils passèrent en héritage à ses parents du même nom, puis, par alliance, aux descendants de ceux-ci portant les noms de Bouilly-Turquant, marquis de Resnou, de Lesquen, Le Corgne, comtes de Launay, et, enfin, de Kergariou, par une chaîne non interrompue, dont nous possédons tous les anneaux grâce à la complaisante collaboration du propriétaire actuel de Coadélan, M. le Vicomte G. de Kergariou.



X

AMAURY EDER

AMAURY EDER, fils aîné de René et de Peronnelle de Rosmar, fut le dernier de son nom, et réunit entre ses mains tous les biens de sa maison en l'année 1605.

1605

« C'était, dit le chanoine Moreau, un modeste gentilhomme, qui était bien marri des comportements de son cadet. » Tandis que plusieurs membres de sa famille avaient embrassé le parti de la Ligue et de Mercœur, Amaury resta fidèle à la cause du Béarnais, aussi le voyons-nous, en dépit des méfaits de son frère, favorisé du titre de gentilhomme ordinaire de la chambre et chevalier des Ordres du Roi, en 1605. Il est ainsi qualifié, à cette date, dans une déclaration qui fait partie des archives de Beaumanoir

1605
28 octobre

(1) et dès cette époque il est seigneur de l'Ongle. En 1609, il s'intitule ainsi : « Noble et puissant Amaury Eder, chevalier de l'Ordre du Roy, gentilhomme de sa chambre, seigneur de Beau-Manoir (par. du Vieux Bourg de Quintin), la *Ville-Eder* (près du Roc Saint-André), le Vieux-Bourg de Quintin, le Quer ligot, Baudeffert, la Fontenelle, la Haye-Eder (en Missillac), l'Ongle, la Motte-Ysar et Bocquehan (en Guenrouët) » (2)

1609

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. V, p. 288.

(2) Levot, *Biographie Bretonne*, T I, p. 670, voir ci-après notre article relatif à la Villeder.

1619 En 1619, les 2 et 3 août, Amaury rend
aveu à la baronnie de Fresnay des seigneu-
ries qu'il possède en Guenrouët et renou-
1635 velle cette déclaration en 1635.

1626 En 1626, Amaury Eder figure comme
parrain aux registres des baptêmes de
Guenrouët, et signe *Amaury Eder de Beau-*
1603 *manoir*, tandis qu'en 1603, dans un acte
semblable, il est seulement qualifié, sieur
de la Haye. Il devait résider, sinon habi-
tuellement, du moins fréquemment à l'On-
gle, dont la propriété lui est attribuée par
1635 actes authentiques au moins jusqu'en 1635.
A cette date nous le trouvons en procès
avec Rolland Guiton, recteur de Guenrouët
au sujet de certains droits de sa seigneurie
1635 de l'Ongle. (1) Il dut mourir peu de temps
après et, sa femme, *Marie du Périer*, qu'il
1602 avait épousée le 10 février 1602, (2) hérita
d'une partie de ses biens et disparut elle-
1654 même avant 1654, laissant comme héritier
son frère, *Marc du Périer*, époux de *Jeanne*
de Perrien, chevalier, seigneur du Mené. (3)

Amaury ne laissait donc après lui aucune
postérité : en lui s'éteignit le nom des Eder,
dont aucun ne parut à la Réformation de
1668. Guy Autret se trompe en lui attri-
buant une postérité existant encore en
1635 : s'il eut des enfants, aucun, du moins,
ne lui survécut. Cela est prouvé par l'acte

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E 332.

(2) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 288.

(3) *Archives des Côtes-du-Nord*, B 64.

de vente « des métairies nobles de Bautfer, Kerquenquis et Kermabo, consentie par Messire Marc du Périer à François du Hलगouët en 1654. Ces terres sont dites « é-
chues à Messire Marc du Périer de la succession de Dame Marie du Périer, sa sœur, veuve et héritière de Messire Amaury Eder, seigneur de Beaumanoir. » (1)

1654

Cette terre de Beaumanoir, ainsi que celles de L'Ongle, la Motte-Ysar, Boquehan, etc. furent également vendues, en 1647, la
 première par les héritiers de Jérôme Bernard de l'Isle-Aval, les autres par Marc du Périer et sa femme, Jeanne de Perrien, qui les transmirent à *René du Cambout*, marquis de Coislin, époux de *Madeleine du Hलगouët de Kergrec'h*.

1647

Nous allons, d'ailleurs, étudier les principales terres ayant appartenu à la maison Eder. (2)

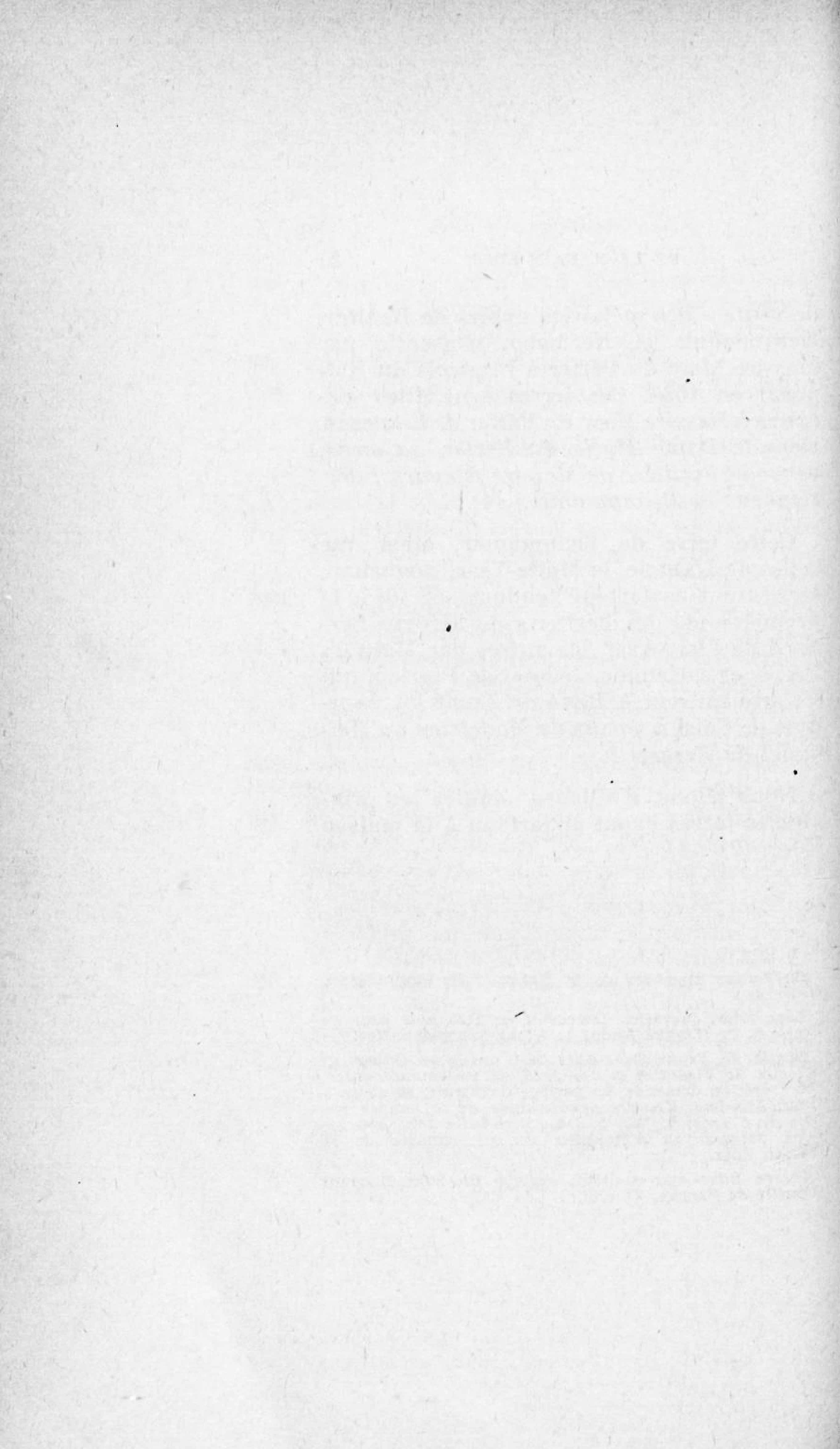
(1) Ibid.

(2) Autres membres de la Maison Eder non classés ci-dessus :

Yves Eder, chevalier demeurait en 1433 à la cour de François I^{er} (L'abbé Audo, *Le Vieux-Bourg-Quintin*).

Nicole de Beaumanoir-Eder fait une « procédure en la cour de Ploërmel contre *Jean de Beaumanoir-Eder*, son frère, en demande du partage de Nicole, sa sœur. » (Dom Anselme, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, T. VII, p. 718). Non datée cette note ne nous permet pas d'identifier ces personnages de la maison Eder.

Pierre Eder est, en 1591, recteur de Saint-Maugant (Pouillé de Rennes, VI 170).



XI

PRINCIPALES SEIGNEURIES & TERRES

de la Maison Eder



1° — LA HAYE-EDER (1)

La Haye-Eder, que nous avons tout lieu de croire le berceau des Eder bretons, est située en Missillac, canton de la Roche-Bernard. Guillaume Eder en est seigneur en 1364, et cette terre demeure dans la même maison jusqu'au XVII^e siècle, époque à laquelle, du dernier des Eder, elle passa à sa sœur, mariée à René de Vaucouleurs, puis aux Derval qui la possédèrent jusqu'à la Révolution, par laquelle la Haye-Eder fut confisquée et vendue. Cette terre jouissait de la juridiction seigneuriale : haute, moyenne et basse-justice. (2)

1364

(1) Nous ne citerons pas, faute de preuves, comme ayant appartenu aux Eder, le *Fief-Eder*, dépendant de la châtellenie de Cordemais, et comprenant le bourg et l'église de Cordemais. Remarquons cependant que ce fief était un baillage relevant de la Roche-en-Savenay, domaine des seigneurs de la Roche-Bernard.

(2) Dom Morice, *Hist. de Bret.* T. I, col. 318 — Cornulier, *Dict. des Terres du Comté Nantais*. — Aveu de 1732 rendu à Claude de Derval, chevalier seigneur de la Haye-Eder, *Arch. de la Loire-Inférieure*, G 449, et communication de M. Vrignard, de la Roche-Bernard.

En furent seigneurs :

En 1364, *Guillaume Eder*; — 1427, *Pierre Eder*; — 1447, *Jehan Eder*; — 1475, *Guillaume Eder*; — 1493, *Jehan Eder*; — 1534, *Robert Eder*, fils et héritier de Jehan; — 1549, *Charles Eder*, fils du précédent; — 1556, *René*, son frère et héritier; — 1605, *Amaury Eder*, fils de René et dernier du nom d'Eder.

Nous trouvons ensuite comme possesseurs de cette terre : en 1664, Jean de la Brousse; (1) — 1681, Louis de Derval, sr. de L'Espinefort, époux de Eulalie de Bonnier; — 1693, Jean Louis de Derval; — 1732, Claude de Derval. (2)

Les Derval possédèrent cette seigneurie jusqu'à la Révolution qui la confisqua et la vendit, lorsque les Derval se furent réfugiés à l'étranger.

Longtemps possédée par la famille Désanneaux, cette terre est actuellement la propriété de Madame Duclos.

(1) De Cornulier, *Dict. des Terres du Comté Nantais*.

(2) Arch. de la Loire-Inférieure, G 449, Aveu rendu à Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Haye-Eder par l'abbé Blanchard, titulaire du bénéfice de Tournoly, fondé par Guillaume de Launay, prêtre, comprenant diverses terres, etc...



2° — LA VILLE-EDER

Deux auteurs que nous avons cités plus haut, Kerviler dans son *Répertoire général de Bio-Bibliographie Bretonne* (fascicule 35^e) et Bizeul dans la *Biographie Bretonne* de Levot (p. 670,) attribuent aux Eder la possession de la seigneurie de la Ville-Eder (aujourd'hui Villeder) en la paroisse du Roc Saint-André. Cette possession, que nous avons d'abord admise, est contestée par quelques autres personnes qui se basent sur les Réformation des XV et XVI^e siècle, au cours desquels cette terre nous est montrée comme appartenant à des maisons d'un autre nom : les Guillard, Lezennet et Lémou.

Les Eder furent-ils fondateurs de cette seigneurie qui porte leur nom, défiguré par le temps, en Ville d'Er, Villedel, etc., comme la Haye-Eder est aujourd'hui nommée communément *la Haye-d'Er* ? Ou Kerviler et Bizeul se sont-ils trompés ?... Il n'est pas inadmissible, d'ailleurs, que ce château, primitivement possédé par les Eder, ne soit dans la suite passé, par alliance, dans d'autres maisons. Nous ne pouvons toutefois l'établir sur des données précises, et devons-nous borner à transcrire ici les renseignements que nous tenons d'obligeants correspondants, consultés à ce sujet, et ceux puisés aux réformations et montres du Roc

Saint-André et Sérent. En voici le résumé :
(1)

La Villeder est une très ancienne seigneurie avec château, cours fermée, douves, chapelle, fuie, métairies, bois, moulins, droits de haute justice, de prééminence et d'enfeu dans les églises du Roc Saint-André et de Sérent. Elle est située dans la première de ces paroisses, près de Ploërmel (Morbihan) et appartenait, au XIV^e siècle aux *Guillard*, qui s'armaient « *d'argent à la quivre de sable vomissante de gueules, la queue nouée.* » (2)

XIV^e s.

Michel Guillart, sieur de la Villedel.

1427

Phélipot Guillart, son fils aîné, sieur de la Villedel, épousa *Catherine de Carné*.

(1) Nous devons ces renseignements à Messieurs le comte de Laigne, rédacteur en chef de la *R. de Bretagne*, et le Baron du Boisbaudry, propriétaire actuel de la Villeder, dont il a restauré le château augmenté et amélioré les terres, et fait le superbe domaine qui existe aujourd'hui. A tous deux nos sincères remerciements.

(2) V. Potier de Courcy, *Armorial de Bretagne*. Ce même auteur nous présente une autre maison *Guillard*, sieur de Penfeunten — de Coëtgourden, par. de Pestivien — de la Villedel — de Kersausie, par. de Carnoët — du Gouët, de Launay, par. de Plusquellec — du Carpont, etc.. maison ayant pour armes « *d'azur à trois fasces d'argent* » et figurant aux montres dans les paroisses de Scrignac, Maël-Pestivien et Pestivien, év. de Cornouailles. Dont *François*, sieur de la Villedel, cleric secrétaire des comptes en 1526, épousa *Plaisance Guillemot*. Il y a sans doute eu une confusion entre deux maisons *Guillard*, dont l'une appartenait à l'évêché de Vannes et l'autre à celui de Cornouailles. A laquelle appartenait en réalité la *Villedel*, par. du Roc Saint-André ? Existait-il une autre terre de ce nom en Carnoët ? C'est un écheveau que nous n'avons pu débrouiller, jusqu'à ce jour, les sources consultées étant en désaccord sur ces divers points. La liste ci-dessus est due à M. le Comte de Laigue,

Simon Guillart, fils de Phélippot, juveigneur, devint sieur de la Villedel à la mort de *Robert*, son aîné ; il épousa *Jacquette de Lambilly*. 1464-77

François Guillart, son fils, sieur de la Villedel. Il épousa Plesonne, où *Pleson Guillemot*, d'où postérité. (1) 1514

La Villeder ou Villedel passe ensuite, par alliance, aux *de Lemo*, sieurs dudit lieu, par d'Augan, de Kerandraon, en Carnoët, etc., s'armant « *de sable à trois mains dextres d'argent.* » (2)

Anne de Lemo, épousa, en 1609, *Jean de Lézenet* (ou mieux *Lezonnet*) sieur dudit lieu, par. de Loyat (3) de la Roche, le Marchex etc., et lui apporta la Villeder. Les Lézonnet portaient « *de sable à trois coquilles d'argent.* » 1609

Leur fille *Henriette*, dame de la Villeder, qui fut baptisée au Roc Saint-André, le 22 octobre 1610, épousa, vers 1627, *René de Kermeno*, sieur du Garo, né à Bignan, le 24 février 1601, décédé à Paris en 1637. (4) D'où plusieurs enfants parmi lesquels *René, Marquis du Garo*, capitaine-lieutenant de 1627

(1) D'après Courcy, *Plaisance Guillemot*, épouse bien *François Guillard*, mais des *Guillard* de l'évêché de Cornouailles ; voir la note précédente. M. de Laigue écrit *Guillart* au lieu de *Guillard*.

(2) Notes de M. du Boisbaudry, et Courcy, *Arm. de Bretagne*.

(3) Potier de Courcy, *Armorial* précite, et Baron du Boisbaudry.

(4) F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, T. II, p. 549.

deux cents hommes d'armes des gendarmes de la Reine, qui tomba en déconfiture. (1)

- 1667 La terre de la Villeder fut ensuite vendue aux *Moro*, vicomtes de Maugrenier, dont l'un, Yves-Jean Moro, escuyer, époux d'Anne *Picaud*, la possède en 1662-1680.
- 1680 Yves-Jean Moro était fils et héritier principal et noble de *Jacques Moro*, sieur de la Ville-au-Voyer, et avait épousé en 1^{er} mariage, par contrat du 8 février 1662, Anne *Marion*, fille de n. h. René *Marion* et d'Anne *Forestier*. (2) Yves-Jean Moro portait le titre de vicomte de Maugrenier, et fut maintenu dans cette qualité, qui lui était contestée, par une sentence du présidial de Vannes, en date du 7 mai 1667. Il vendit, d'ailleurs, cette seigneurie de Maugrenier (alias Mangremieu) à *Hélène Visdelou*, veuve d'*Alain Bonin de la Villebouquais*, pour la somme de 19.500 livres, le 20 février 1679. (3) Les Moro portaient « *d'argent au renard passant de sable acc. de cinq hermines de même, trois en chef et deux en pointe.* »

1667 La Villeder vint ensuite aux *Hardoin*, soit par acquêt, soit par alliance, ce que nous n'avons pu établir.

- 1696 René *Hardoin*, sieur de Lisle, était, en 1696, alloué, lieutenant général de Josselin et trésorier de Notre-Dame du Roncier. (4)

(1) La liquidation de sa fortune dura très longtemps et donna lieu à d'interminables procès. (Ibid)

(2) *Archives du Château de Trégranteur*, ms. 694.

(3) *Ibid.* ms. 701-702.

(4) *Ibid.* ms. 81, Procès ayant trait aux pierres tombales des seigneurs de Maugremieu, dans l'Eglise de Josselin où ils avaient droit d'enfeu.

Les armes des Hardoin, sieurs de la Ville-
der en 1716, étaient : « *d'argent à l'aigle
d'azur, tenant dans sa main dextre un fou-
dre de gueules.* » Ils portèrent, en 1745, par
alliance, la terre de la Villeder aux *de Lys*,
comtes de Beaucé, ayant comme armes :
« *de gueules à la fasce d'argent chargée de
4 hermines de sable et surmontée de deux
fleurs de lys d'argent.* » Devise : « *Tellus
recepit astris.* » (1)

En 1801, la Villeder est transmise, par
alliance, aux *de la Fruglaye* « *d'argent au
lion de sable armé et lampassé de gueules* »
qui la vendirent, le 2 août 1826, à M. *Jean-
Jacques-Louis Fournier de Bellevue*, époux
de dame *Louise Blaise*. Suivant jugement
d'adjudication, rendu au tribunal de Saint-
Malo, le 19 septembre 1843, la Villeder fut
vendue de nouveau, à la mort de Jean-Jac-
ques de Bellevue, et acquise de sa succes-
sion, par M. *Tallon*, avoué à Angers. Celui-
ci la revendit, en 1862, au comte *du Bois-
baudry*, et à la comtesse, née *Alexandrine
de la Haye de Vaultx*.

La terre de la Villeder appartient actuel-
lement à leur fils, le baron *du Boisbaudry*,
qui a bien voulu nous communiquer les
notes ci-dessus, et à la baronne née *de la
Croix de Beurepos*.

La maison du Boisbaudry, d'ancienne
extraction chevaleresque, figure au musée

(1) Potier de Courcy, Armorial, et notes de M. le
Baron de Boisbaudry.

des Croisades à Versailles ; Alain du Boisbaudry fut, en effet, croisé en 1248. Ses armes sont « *d'or à deux fasces de sable, chargées, la première de trois, la seconde de deux besants d'argent.* » Les du Boisbaudry ont, de temps immémorial, porté les titres de baron de Trans, puis marquis de la Chesnelaye, baron et comte de Langan, vicomte de Saint-Nazaire, etc...



3° — PLOUAGAT-CHATEL-AUDREN

1420 C'est au sortir de Châteauceaux, où Pierre Eder avait partagé la périlleuse captivité du duc de Bretagne, que ce prince donna à son grand chambellan et maître d'hôtel une rente de 200 livres, qui était à prélever sur les biens confisqués aux Penthievre. Ceci se passait en 1420. Deux ans après Jean de Montfort, confirmant ses précédentes donations, accorda à Pierre Eder et à ses hoirs la pleine propriété des terres et seigneuries, qui, d'abord, avaient servi d'assiette aux 200 livres de rentes octroyées en 1420. Parmi ces biens figurait la seigneurie de Plouagat, qui appartint dès lors à Pierre et le fief de Créhéren « *donné à Guillaume, époux de Marguerite de la Lande ; fils aîné dudit Messire Pierre.* » (1)

(1) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, T. I, p. 483. Preuves II col. 1130.

Plouagat passa ensuite au 2^e fils de Pierre, *Jehan Eder*, époux de *Marguerite de Males-troit*, aîné après la mort de son frère Guillaume survenue en 1426. Jean hérita de son père vers 1446, et dissipa et vendit, dit-on, une partie de son patrimoine. Il morcela notamment le fief de Plouagat, ne se réservant « que ce qu'il avait avant la donation ducale en la paroisse de Plouagat, en fief, seigneurie et domaine de son ancien patrimoine de Créhéren. »

C'est ainsi qu'en 1460, « *Jehan Eder, sieur de la Haie, du Broustay (Brossais) et de Plouagat* » vend à Françoise d'Amboise plusieurs dîmes et rentes dans la paroisse de Plouagat, (1) et à Charles du Liscouët plusieurs terres et rentes dans les mêmes quartiers. Le prisage de ces biens se trouve aux *Archives des Côtes-du-Nord* et ne comprend pas moins de 982 articles. (2)

1460

Enfin le 2^e fils de Jean Eder, *Gilles*, seigneur de Plouagat à la mort de son père, vendit les derniers lambeaux de ce fief à François II, duc de Bretagne, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Le duc en fit donation à son fils naturel, François d'Avaugour, avec « les seigneuries et châtellenies de

1481

(1) Voir à l'article de *Jehan II Eder*.

(2) Certains d'entr'eux comprennent 60 journaux de terre et cette immense étendue donnait 26 livres 11 s. 10 d. de rentes. (*Anciens Evêchés de Bretagne*, T. 2, p. 285 (notes).

Chastel-Audrain, Lanvollon et Pempoul en Gouellou. » (1) Cette vente eut lieu en 1481. (2)

25 26 27

4° — CREHEREN

Fief très ancien et très important s'étendant sur la paroisse entière de Plouvara et sur une partie de Plouagat et de Châtelaudren, (3) Créhéren avait haute, moyenne et basse justice. Sa juridiction était si étendue qu'elle connaissait « même des crimes de lèse-majesté, sortilèges et autres requérant punition par le feu » et ne relevait que de la justice souveraine de Goëlle, justice ducale, puis royale.

Après les maisons Le Borgne, de la Lande, les Eder possédèrent le fief de Créhéren, confisqué sur cette dernière famille, très dévouée aux Penthievre. *Guillaume Eder*, ainsi que nous l'avons vu, épousa, d'ailleurs, *Marguerite de la Lande*, au moment où la famille de celle-ci fut dépossédée de ses biens et c'est à lui que fut attribué, par la générosité du vainqueur en 1420, ce domaine très important de Créhéren. En furent ensuite seigneurs :

(1) *Archives du Château de Trégranteur*, ms. 1378 page 200.

(2) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*.

(3) Autrefois dans le Goëlle, aujourd'hui Côtes-du-Nord.

Perrine Eder, dame de Créhéren, fille de Guillaume Eder et de Marguerite de la Lande, qui épousa *Jacques de la Houssaye — Raoulette*, leur fille, décédée en 1505, épouse de *Charles Hingant* (1) — Gilles, leur fils, pour qui son père fit aveu à la mort de Raoulette, en 1505, du fief de Créhéren s'étendant aux paroisses de Ploagat, Plovara, Châtelaudren. (2)

1505

De ce même mariage étaient nés un autre fils, *Raoul* et une fille, *Françoise Hingant*, qui fut mariée à *René de Tournemine*. (3) Il vendit Créhéren, dont sa femme avait hérité par la mort de ses frères, ainsi que les terres en sa possessions en Plouagat, à Jean de Bretagne, duc d'Estampes. Celui-ci en prit possession le 20 octobre 1557. La cession fut faite en date du 23 août 1557, par n. et pt. *René de Tournemine*, sieur du Hac. (4)

(1) *Archives de Trégranteur*, mss. 1356-1357-1359 p. 195.

(2) *Ibid.* p. 195.

(3) *Arch. du Château de Trégranteur*, ms. 1931 du 16 septembre 1538, p. 148. Ils sont dits *sieur et dame de la Guerche*, leur fille Françoise épousa en 1566, Henri, vicomte de Rohan.

(4) *Arch. du Château de Trégranteur*, ms. 1037, p. 149. *Françoise Tournemine*, dame d'Arton, fille de *René Tournemine*, chevalier, seigneur de la Guerche, et de dame *Françoise Hingant*, son épouse, épousa, par traité passé à Rennes, le 15 février 1566, très haut et très puissant Henri, Vicomte de Rohan, Prince de Léon, Comte de Porhoët, Baron de la Garnache et de Beauvoir-sur-mer, seigneur de Blein et de Gié en Carenton, en présence de *Gilles de Beaumanoir*, seigneur du Gazon, *François de Coëtlogon*, seigneur de Kerveno, *Jean le Bouteiller*, sieur de Landes, et plusieurs autres (*Arch. de Blain, Dom Morice, Preuves*, T. III, p. col. 1342).

1643
1787

Ce fut à Nicolas Marec, seigneur de Montbarot — si l'on en croit les auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne* — que René de Tournemine cèda la terre de Créhéren ; mais nous ne savons sur quels documents s'appuie cette assertion. Créhéren fut, ajoutent-ils, acheté par les Rohan, vers 1643, puis adjudgé en 1787 à M. Hérisson de Beauvoir et repris, en retrait lignager, par la maison de la Lande de Calan. (1)



5° — BEAUMANOIR-EDER

« La terre de Beaumanoir fut toujours la plus étendue du Vieux-Bourg-Quintin. Elle comprenait presque tout le Leslay, une grande partie de Saint-Gildas et un quart du Vieux-Bourg-Quintin. Le château est encore debout : il n'attire les regards que par les souvenirs qu'il rappelle : il était entouré de quatre étangs : trois sont comblés et transformés en prairies. Il offre six écussons dans la façade sud, mais ils ont été martelés. L'intérieur se compose d'une vaste salle et de chambres irrégulières, percées de petites croisées et pavées de tuiles chargées de diverses armoiries. Les caves qui règnent sous le rez-de-chaussée sont très vastes : les

(1) Geslin de Bourgogne et A. de Barthélémy, T. V p. 80

unes servaient de cuisine, les autres de prison. La façade nord est plus régulière. Dans la partie Est, on montre encore une chambre assez sombre, où une châtelaine fut dix ans captive, si l'on en croit la tradition populaire. « Le silence et la solitude de ces lieux, qui ne sont troublés que par la présence et les cris d'oiseaux de proie qui l'habitent, portent involontairement aux pensées tristes et sombres ; les grandes avenues qui abritaient le château sont tombées de vétusté, ou sous la hache de l'ouvrier. On chercherait en vain le bosquet où se cachait une chapelle domestique, derrière le jardin. » (L'abbé Audo, *Le Vieux-Bourg-Quintin et ses trèves.*)

Les Eder étaient à Beaumanoir dès le XIV^e siècle — selon le dire du même auteur — et, d'après Ogée, en l'an 1500, ce château appartenait à *Robert Eder*. Serait-ce le même, que nous voyons qualifié seigneur de Beaumanoir et de Kerguz, en la paroisse du Hengoët, en 1427, à la réformation du 27 octobre de cette année ? (1)

Si l'on en croit Guy Autret, un *Jean Eder* aurait épousé *Jeanne*, héritière de *Beaumanoir*, qui, de la sorte, serait entré dans la maison Eder. Ce Jean, en ce cas, existait dès le XIV^e siècle, et fut peut-être l'aïeul du même Robert Eder ci-dessus nommé ?

(1) *Bibl. Nationale, Mss. Fr. Anciennes Réformat. 8311.*

1465 Nous trouvons ensuite mentionné *Guillaume Eder*, chevalier, seigneur de Beaumanoir, qui, en 1432, épousa *Jeanne le Sénéchal*, de Carcado, (1) puis *Jean Eder*, seigneur de Beaumanoir qui, vers 1483, épousa *Marie de Villiers*, dame de la Berardière et du Hommet, veuve du sire de la Hunaudaye, *Gilles de Tournemine*. Celui-ci l'avait épousée en second mariage, et en avait eu un fils, Georges, qui, mécontent du mariage de sa mère avec Jean Eder, fit lâchement assassiner ce dernier, dans la forêt de la Hunaudaye, en novembre 1486, à l'occasion d'une chasse au sanglier. (2)

1435 Nous ne pouvons établir, d'une façon absolue, les rapports de parenté qui unissent ces possesseurs de Beaumanoir à leurs successeurs en ce lieu. La certitude n'existe pour nous qu'à partir de 1465, époque où Beaumanoir, comme on l'a vu plus haut, se trouve être incontestablement la propriété de *Jean*, époux 1° de *Marie de la Muce*, puis 2° de *Jeanne le Sénéchal*, du Rocher.

1486 On ne peut confondre ce dernier avec l'époux de *Marie de Villiers*, lequel était déjà mort en 1486, alors que celui de *Marie de la Muce* vécut jusqu'en l'année 1506.
1506 Aussi pensons-nous que le premier, bien

(1) Ibid. *Cabinet d'Hozier*, 125, doss. 3257.

(2) Voir dans Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, le récit détaillé de cette dramatique aventure. Les *Archives de la Loire-Inférieure*, E 200, contiennent l'enquête faite à l'occasion de ce meurtre. Le seigneur assassiné avait, d'après ce document, un frère nommé *Joachim Eder* : c'est tout ce que nous en avons pu savoir.

que désigné comme seigneur de Beaumanoir, ne possédait pas réellement cette terre, mais appartenait à la même branche, celle des Eder de Beaumanoir, dont il portait le nom.

Après *Jean II Eder*, décédé en 1506, 1506
 Beaumanoir devint la propriété de son fils
Robert, né de son second mariage avec
Jeanne Le Sénéchal. Robert mourut en 1549. 1549
 Il avait épousé *Mauricette de Pen-*
marc'h, d'où *René*, qui hérita de Beauma-
 noir et fut l'époux de *Péronelle de Rosmar*.
 Puis cette terre passa à leur fils aîné, *Amaury*,
 qui, après avoir épousé *Marie du Perrier*
du Ménez, mourut sans hoirs vers 1636, 1636
 dernier de son nom.

Beaumanoir appartint alors au fils de
François Bernard de L'Isle-Aval et de *Mar-*
guerite Eder, Jérôme. Celui-ci hérita d'une
 partie des biens de son oncle *Amaury* qui
 donna le reste à *Marc du Perrier*, frère de
Marie du Perrier, son épouse (1) décédée
 avant 1654. 1654

Marc du Perrier, en effet, vendit à cette
 époque à François du Halegouët les mé-
 tairies nobles de Bautfer, Kerquenquis, et
 Kermabo qui lui étaient « échues de la suc-
 cession de dame Marie du Perrier, sa sœur,
 veuve et héritière de Messire Amaury Eder,
 seigneur de Beaumanoir. » (2)

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*, B 64, en date de 1654.

(2) *Ibid.* Ces terres étaient tenues prochement et noblement du comté de Quintin. François du Halegoët est qualifié, dans cette pièce, chevalier, *seigneur de Beaumanoir*.

Marc du Perrier avait épousé *Jeanne de Perrien*.

- 1647 C'est en 1647 (1) que Jérôme Bernard de L'Isle-Aval, fils de Marguerite Eder et de François de L'Isle-Aval, vendit Beaumanoir à « Messire François du Halgouët, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et directeur des finances, maître des requêtes. »
- 1654 Il est ainsi qualifié, en 1654, dans l'hommage qu'il rend à cette date pour sa terre de Beaumanoir. Il prétend, dans son aveu, avoir droit de haute moyenne et basse justice, de patibulaire à 3 piliers avec cep et colliers, être fondateur (2) de Saint-Gildas, du Leslay, et posséder les prééminences et droits honorifiques dans les églises du Vieux-Bourg-de-Quintin et Saint-Bihy. Le procureur fiscal de la juridiction de Quintin présenta aussitôt des moyens de réclamer contre ces prétentions.

- 1682 Cette discussion sur le droit de haute justice fut de nouveau reprise en 1681 et 1682, entre Guy Alonze de Durfort, comte de Quintin, et le duc de Coislin, époux de Madeleine du Halgouët, fille unique de François et tranchée en faveur des possesseurs de Beaumanoir. (3)

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 288.

(2) Ce titre de *fondateur* était généralement attaché à la possession de la seigneurie la plus importante de la paroisse et suivait cette possession, avec les prééminences qui y étaient jointes.

(3) Audo, *Le Vieux-Bourg-Quintin* précité,

Madeleine apporta cette terre en mariage en 1654 à *Armand du Cambout*, duc de Coislin, maistre de camp général de la cavalerie, lieutenant pour le roi dans les quatre évêchés de Bretagne, l'un des Quarante de l'Académie Française qui, dit Saint-Simon, « était l'honneur, la vertu, la probité et la valeur même. » (1) 1654

Il mourut en 1702 et sa femme trois ans après (2) le 9 septembre 1705, laissant Beaumanoir à son fils aîné, *Pierre*, puis au second, *Henri-Charles*, évêque de Metz, prélat remarquable par sa vaste érudition et ses fondations charitables. 1702

En 1716, Charles du Cambout vendit Beaumanoir à *Antoine-Louis Crozat*, escuyer, seigneur marquis de Monin et de Saint-Fargeau, baron de la Fauche et de Thiers, qui acquit, en cette même vente, les terres de Ploubazlanec, Kerity et Perros. Il était chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lecteur de la Chambre de S. M., commandant pour le Roi dans la province de Champagne, gouverneur de Villethiers et avait épousé, le 19 décembre 1726, *Marie-Louise de Laval-Montmorency*. (3)

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 288.

(2) *Archives de la Loire-Inférieure, Généalogie de la maison du Cambout*, E 440.

(3) La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire généalogique* Beaumanoir était alors affermé au sieur Vittu de Keraoul, maire de Saint-Brieuc, prévost de la connétable et juge du point d'honneur, qui résidait au château de Beaumanoir. Les revenus de cette terre étaient évalués à 8.500 livres.

- 1755 *Antoine-Louis Crozat*, maria, le 22 avril 1755, sa fille, *Louise-Thérèse Crozat* de Thiers, à *Armand de Béthune* qui l'épousa en second mariage. Armand-Louis de Béthune, né en juillet 1711, était fils du comte de Béthune, Louis, et de Marie-Thérèse de la Combe, son épouse. Il avait épousé, en premier mariage, Marie-Edmée de Boulogne. (1) Les comtes de Béthune possédèrent cette terre jusqu'à la Révolution et celle-ci ne les en dépouilla pas puisque leurs héritiers, nommés Grawenruth et Rheingsberg, habitant l'Allemagne, la vendirent, en 1832, au marquis de Catuélan. (2)

- 1832
1911 Beaumanoir échut au gendre de ce dernier, M. Espivent de la Villeboisnet, puis au vicomte Henri Méherenc de Saint-Pierre et à la vicomtesse, née de Beauvillé, qui le possèdent encore de nos jours. (3)



6° — L'ONGLE

La terre de l'Ongle était située dans la paroisse de Guenrouët (aujourd'hui Loire-Inférieure) et dépendait de la baronnie de

(1) *La Chesnaye des Bois, Dictionnaire généalogique.*
 (2) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 288.
 (3) *Annuaire des Châteaux*, année 1904.

Fresnay. L'Ongle fut, plus tard, unie à la vicomté de Carheil en 1658. (1) 1658

Il y a tout lieu de croire que le vieux manoir de l'Ongle, avec les terres qui en dépendaient, passèrent dans la maison Eder par le mariage de *Pierre Eder* avec *N. de la Jaille*, mariage qui eut lieu entre 1431 et 1439, car des aveux authentiques établissent, qu'en 1431, L'Ongle appartenait encore à *Hector de la Jaille*, alors que Pierre en fait aveu, en 1440, à la baronnie de Fresnay. 1431
1439
1431
1440

L'Ongle, dont il ne reste plus de traces, comme demeure seigneuriale, était jadis un château assez important avec chapelle et colombier. Ainsi que nous venons de le dire, il appartenait, en 1431, à Hector de la Jaille qui y séjournait et en portait l'aveu à cette date à la baronnie de Fresnay. (2) Nous trouvons ensuite comme seigneurs de cette terre : 1431

En 1439, *Pierre Eder*, maistre d'hostel et chambellan du duc. 1439

En 1444-1467, *Amaury I Eder*, (3) escuyer du duc de 1442 à 1454. 1444

(1) *Archives de la Loire-Inférieure*, E 324.

(2) *Généalogie de la Maison de la Jaille*, par le marquis de Brizay. Cet auteur fait cependant erreur en attribuant à une acquisition le passage de l'Ongle dans la maison Eder, et donne, à tort, le nom de l'Angle à cette terre.

Les de la Jaille tenaient L'Ongle de Catherine de Téhillac, épouse d'Hector de la Jaille, qui possédait cette terre en 1380. (De Cornulier, *Dictionnaire des Terres du Comté Nantais*).

(3) *Archives de la Loire-Inférieure*, E 325.

1485 *Jean Eder* en 1485, fils d'Amaury I ci-dessus, et époux de *Marie de la Muce*, puis de *Jeanne le Sénéchal*, possède l'Ongle jusqu'1506 (1) et le passe à son fils *Robert*, sieur de Beaumanoir, La Haye-Eder, etc., qui en est possesseur jusqu'à sa mort en 1549. (2)

1549
1558-1596 *René Eder* en hérite à cette date, ou peu après, puisqu'il en fait aveu à la baronnie de Fresnay, en 1558, 1565, 1578, 1596, et que rachapt en fut payé à sa mort en 1606. (3) René résidait à L'Ongle en 1575, et nous avons tout lieu de croire qu'il en faisait sa demeure habituelle à cette époque et que L'Ongle, en Guenrouët, est le lieu de naissance du fameux *Guy Eder*, fils de ce même René et de *Péronnelle de Rosmar*, son épouse, née vers 1574.

1605 En 1605, dès la mort de René, son fils aîné, *Amaury* prend le titre de seigneur de l'Ongle, et rend aveu de cette terre à Fresnay, jusqu'en 1635, époque où disparaît toutes traces du dernier du nom d'Eder. (4)

1465 L'Ongle, la Motte-Ysar — que les Eder possédaient depuis 1465 par le mariage de Jean Eder avec Marie de la Muce — Bocquehan, également en Guenrouët, — acquis par René Eder de Nicolas de Saint-Aubin en 1580 — furent vendus, ainsi que nous

(1) *Ibid.* E 333.

(2) *Aveux et Titres de Coislin, Archives de la Loire-*

(3) *Levot, Biographie Bretonne.*

(4) *Archives de la Loire-Inférieure, E 305, 332. Inférieure, E 305,*

l'avons vu, par *Marc du Perrier*, en 1657, à *René du Cambout*, marquis de Coislin. 1657



7° — LA VILLE-DORE

La Ville-Doré était un manoir fort ancien, situé en la paroisse de Cesson (près Saint-Brieuc).

Cette terre, possédée en 1426, par Guillaume Budes, fut ensuite partagée entre les familles de Kergoubault, de Penmarc'h et Chesnin. Les Penmarc'h venus, en ce pays à la suite de Christophe de Penmarc'h, évêque de Saint-Brieuc, y achetèrent des biens considérables, notamment Quicangroigne, la Ville-Rault, la Ville-Guiguelin, La Fontenelle et la Ville-Doré. C'est ainsi que *Moricette de Penmarc'h* porta cette terre en mariage à *Robert Eder* comme nous l'avons dit à l'article relatif à ce personnage. 1426

La Ville-Doré demeura dans cette maison jusqu'à la mort d'Amaury, vers 1636, puis, par le mariage de *Marguerite Eder*, passa aux Bernard de l'Isle-Aval. L'un d'eux ayant dissipé son bien, cette terre fut vendue à son beau-frère, *Charles de la Rivière* et devint, comme La Fontenelle, la propriété du marquis de La Fayette, puis de son fils, le général, qui vendit Ville-Doré, en 1636

- 1785 1785, à *Louise-Gaëtane de Quélen*, veuve de *Paul-Jean Geffroy*, chevalier, seigneur de Ville-Blanche, capitaine des vaisseaux du Roi et brigadier des armées navales. (1)



8° — LA FONTENELLE

- 1535 Cette demeure, aujourd'hui simple ferme, située en Trégueux (près Saint-Brieuc) fut d'abord habitée par la famille L'Amorgant, qui la céda en 1535, à *Moricette de Penmarc'h*, femme de *Robert Eder*, et grand-mère du ligueur qui en prit le nom.

- 1782 Nous avons déjà dit comment La Fayette en devint propriétaire et la vendit en 1782. (2) Cette vente fut consentie « par écuyer Jean Baron de la Villebeaud, sieur de la Villecaro, faisant pour maître Jacques Philippe Grattepain Morizot, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, comme fondé de pouvoir de « très haut et très puissant Seigneur Monseigneur *Marie-Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier*, marquis de La Fayette, baron de Vissac, de Reignac et de Saint-Romain, seigneur de Kerauffret, Saint-Michel, La Rivière, etc., major-général dans l'armée des Etats-Unis de l'Amé-

(1) *Anciens Evêchés de Bretagne*, T. II, p. 305, Renseignements extraits des pièces que possède M. Vittu de Keraoul, propriétaire actuel de Ville-Doré.

(2) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 2490.

rique septentrionale, à noble homme François Bugat, marchand demeurant en la ville de Saint-Brieuc, de la métairie de la Fontenelle, située en la paroisse de Trégueux, relevante des seigneuries de Beuves, du Tertre-Jouan et de la Villemorin et, vers icelle chargée de 30 sols de rentes, pour la somme de 18.000 livres. »

« Conclu au château de Keraufrait en Bourbriac, le 5 décembre 1782. » (1)

La prise de possession eut lieu le 4 juin 1783. Cet acte relate « la maison principale composée d'une cuisine, étable au bas servant d'écurie à chevaux, chambre basse, grenier, cellier, étable, grange, deux étables, cour au devant de la maison, aire formant l'entrée dans laquelle pièce il y a une fontaine (2) et un doué ; jardin au derrière le tout pouvant contenir un journal et demi. » Diverses pièces de terre : le pré *Bertho*, le pré de la *Fontenelle*, le *Champ-franc*, etc...

« Tout ce que devant, situé en la paroisse de Trégueux relevant prochainement de la seigneurie de Beuves. »

Autres pièces de terre situées en Languieux, relevant de la seigneurie du Tertre-Jouan, en Ploufragan, et en Cesson relevant de la seigneurie de la Ville-Néant dans le fief de la Villemorin.

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 2490.

(2) Cette fontaine est probablement l'origine du nom de *La Fontenelle* donné à cette demeure.

§ LA FONTENELLE & LA FAYETTE §



Après avoir étudié les ascendants du célèbre bandit dont nous nous proposons de retracer l'histoire, nous avons voulu savoir ce que devinrent ses collatéraux et leur descendance, Fontenelle n'ayant pas laissé d'enfant de son mariage avec Marie Le Chevoir.

Ces nouvelles recherches nous réservaient une intéressante surprise : la découverte du lien de parenté très directe existant entre le ligueur-brigand, Guy Eder de la Fontenelle, et le général marquis de la Fayette, le héros de la guerre d'Amérique, le champion de l'Indépendance des Etats-Unis.

Devenu, plus tard, en France en 1830, le chef effectif du gouvernement provisoire, La Fayette terminait l'une de ses proclamations par ces mots :

« La Liberté triomphera, ou nous périrons ensemble ! »

Ne croirait-on pas saisir, en ces paroles, comme un lointain écho de la devise des Eder : « *Libertas !* »

Le sang de ces preux chevaliers bretons coulait, en effet, dans les veines du général

marquis de La Fayette, descendant direct de la sœur de Guy, *Marguerite Eder*, épouse de *François Bernard de L'Isle-Aval*.

Voici comment s'établit cette filiation, que nous croyons peu connue : (1)

I. *Marguerite Eder* = *François Bernard*, sieur de L'Isle-Aval, d'où : *Françoise* et *Jérôme Bernard*.

II. *Françoise Bernard* = *Charles-Yves-Jacques de la Rivière*, comte de Plœuc, d'où *Julie-Louise de la Rivière*.

III. *Julie-Louise* = son cousin *Joseph-Yves-Thibault Hyacinthe*, marquis de la Rivière, seigneur de Saint-Quihouët, d'où *Marie-Louise-Julie*, *Joseph*, *Jules-Hyacinthe*.

IV. *Marie-Louise-Julie de la Rivière*, dame du Vieux-Marché et de Saint Quihouët = le 22 mai 1754, *Michel-Louis-Christophe-Roch-Gilbert du Mottier*, marquis de *La Fayette*, d'où naquit, le 6 septembre 1757.

V. *Joseph-Paul-Yves-Roch-Gilbert du Mottier*, marquis de *La Fayette*, célèbre général français, mort à Paris le 19 mai 1834.

C'est ainsi, nous l'avons vu, que la terre patrimoniale de la Fontenelle, tristement illustrée par le trop fameux Guy, était devenue, par héritages successifs, la propriété du général marquis de la Fayette, qui, le

(1) Voir le tableau généalogique.

5 décembre 1782, par l'intermédiaire du sieur de la Villecaro, Jean Baron de la Villebeaud, la vendit à noble homme François Bugat, marchand, demeurant en la ville de Saint-Brieuc, pour la somme de 18.000 livres. Cet acte de vente est daté du château de «Kerauffrait en Bourbriac» (1) qui appartenait aussi à la maison de la Rivière.

La Fayette possédait également une autre terre bretonne, à laquelle se rattache le souvenir d'un breton, illustre d'une façon toute différente : le manoir de Kermartin, où naquit et mourut le grand avocat Saint-Yves. Cette demeure, qui a subsisté jusqu'en 1834, avait passé, peu d'années après la mort de Saint-Yves, dans la famille Le Saint, puis, par mariage, aux Pavic dont une fille, *Vincente le Pavic de Kermartin*, épousa *Yves-Olivier de la Rivière*, trisaïeul du général marquis de La Fayette. C'est ce dernier qui, en 1834, le vendit à Monseigneur de Quélen, archevêque de Paris, qui le fit reconstruire à cette époque. Les Pavic de Kermartin possédaient aussi la terre du Plessix, en Pommerit-Jaudy, ayant appartenu aux parents de Saint-Yves. Cette terre passa aux La Rivière par le même mariage.

La Fayette possédait, d'ailleurs, du chef de sa mère, de nombreuses terres en Bretagne, et, à ce titre, eut pu, bien que né en

(1) *Archives des Côtes-du-Nord*, E 2190. *Kerauffret*.

Auvergne, siéger aux Etats de notre province. (1)

Quand il revint en France, tout auréolé de la gloire qu'il s'était acquise dans la guerre d'Amérique, il rendit visite à cette auguste Assemblée, réunie à Rennes, en 1785. Le procès-verbal des Etats a conservé, pour la postérité, le souvenir de l'accueil cordial qui lui fut fait :

« Monsieur le Marquis de la Fayette est
 « entré dans l'Assemblée : la présence de ce
 « héros, dont la renommée s'est plu à faire
 « retentir les exploits d'un bout du monde
 « à l'autre, a répandu la joie la plus vive
 « dans l'Assemblée, qui l'a témoignée par
 « les plus grands applaudissements. Mon-
 « sieur le marquis de la Fayette a été invité
 « à se placer sur le banc des barons, auprès
 « de Monsieur le Président de la Noblesse.
 « (2) Monsieur de Boisbilly (3) a repris son
 « rapport : il a parlé de l'utilité dont se-
 « raient les canaux pendant la guerre et du
 « fruit qu'on en retirerait en temps de paix ;
 « à ce dernier mot, M. l'abbé de Boisbilly,
 « regardant M. le marquis de la Fayette,
 « a ajouté :

(1) Voyez Potier de Courcy, *Nobiliaire*, etc. art. *Rivière (la)*.

(2) C'était M. Geslin de Trémargat (*Arch. d'Ille-et-Vilaine, série C, 2702, Procès-verbaux des Etats tenus à Rennes, du 8 novembre 1784 au 8 février 1785.*)

(3) Jean Archibald le Provost de la Boixière de Boisbilly, né à Morlaix en 1736, abbé du Tronchet, brillant orateur, plusieurs fois député aux Etats de Bretagne par le chapitre de Quimper, écrivain distingué, Vicaire général de Rennes, puis de Quimper, il mourut en cette ville en 1786.

« — Combien n'est-il pas flatteur d'avoir,
« en ce moment, sous les yeux un des prin-
« cipaux guerriers qui aient contribué à
« nous la procurer ! » (1)

« M. le Marquis de la Fayette s'est retiré,
« quelque peu de temps après, en renou-
« velant aux Etats les témoignages de sa
« sensibilité à la réception flatteuse dont ils
« l'avaient honoré, ajoutant qu'il espérait
« devenir bientôt un membre de leur As-
« semblée et qu'il conservait toujours un
« cœur breton. »

La déclaration d'attachement à la Bretagne que faisait ainsi La Fayette était sincère : il en devait plus tard donner des preuves incontestables, en prenant part à l'opposition bretonne, contre les abus du parti français que soutenait le roi.

Un jour la reine Marie-Antoinette lui reprochait de se montrer ainsi Breton d'opinion sans l'être de naissance :

« Madame — lui répondit La Fayette avec à propos — j'appartiens à la Bretagne comme Votre Majesté appartient à la Maison d'Autriche. »

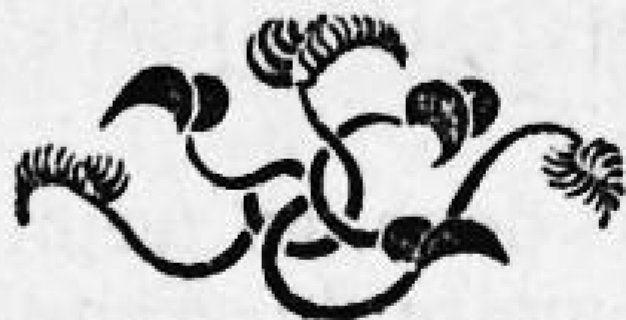
Nous pouvons donc, en terminant, saluer la glorieuse mémoire du grand homme qui fut, à si juste titre, le fils d'adoption de notre Bretagne. S'il ne l'était pas de nais-

(1) On sait que ce fut dans la crainte des nouvelles expéditions projetées par La Fayette, sur la Jamaïque et le Canada que l'Angleterre consentit à déposer les armes, le 20 janvier 1783.

sance, du moins sut-il, par, sa bravoure, son désintéressement, sa loyauté, son indépendance de caractère et son libéralisme sincère, se montrer le digne descendant des preux chevaliers bretons, les Pierre, Guillaume et Jehan Eder. Il eut, comme ses illustres ancêtres, les aptitudes et des qualités qui font, d'un chef d'armée, un véritable meneur d'hommes, mais il n'avait pas hérité des instincts cruels et des vices honteux qui transformèrent Guy Eder en capitaine de pirates et de bandits.

La Fontenelle et La Fayette traduisirent et pratiquèrent, chacun à sa façon, la devise des Eder : « *Libertas !* » Si l'un abusa de la liberté jusqu'au déshonneur, l'autre, du moins, la servit jusqu'à l'héroïsme.

J. BAUDRY.



INDEX ALPHABÉTIQUE

*des Noms propres de personnes
et de lieux*

INDEX ALPHABÉTIQUE

des Noms propres de personnes & de lieux (1)

A

- Alençon (le duc d') 13.
Amboise (Françoise d') 21, 61.
Amérique (La guerre d') 80
Amiens 17.
Amorgant (la famille L') 39, 74.
Ancenis (baronnie d') 41.
Angers 14.
Anjou (Yolande d') comt^{esse} de Montfort, 14
Arzal 5.
Audo (l'abbé) 65.
Augan 57.
Avaugour (François d') 61.
Avril (Jeanne) 35.
Assérac 21.
Autret, sr. de Missirien (Guy) VIII, 7.
Autriche (la Maison d') 81.
Auvergne (province d') 80.

B

- Barbu (Henri le) 2.
Baudeffer, Bautfer, Vaudeffer 29, 49, 51, 67.
Beaucours (Jeanne de) 19.
Beaumanoir (Alliette de) 32.

(1) Les noms de lieux sont écrits en italique.

86 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Beaumanoir-Eder* 23, 25, 29, 34, 38, 40, 43, 44, 46, 50, 65, 66, 67, 68, 69, 70.
Beaumanoir-Eder (branche de) 28, 49, 51, 64
Beaumanoir (de) (Amaury Eder) 23, 49.
 — (Gilles de) 63.
 — (Jeanne héritière de) 65.
Beauvoir-sur-Mer, 63.
Beauville (Vicomtesse de Saint-Pierre, née de) 70.
Bedfort 17.
Bellière (le comte de la) 17.
Bérardière (Marie de Villiers, dame de la) 66
Bernard, seigneur de la Roche-Bernard III.
Bernard de l'Isle-Aval (maison) 73.
Bernard de l'Isle-Aval (Hiérosme, ou Jérôme) 46, 51, 67, 68, 78.
Bernard de l'Isle-Aval (François) 46, 67, 78
Bernard de l'Isle-Aval (Françoise) 46, 78.
Berrière (la), manoir en la Chapelle Basse-Mer 42.
Bertho (le Pré) 75.
Béthune (de) (Armand-Louis) 70.
 — (Louis comte de) 70.
 — (le comte de) 70.
Beuves 75.
Bienlivien 46.
Bignan 57.
Bizeul 55.
Blaise (Louise) 59.
Blois (de) (Charles) 11.
Blois (de) (Guillaume) 5.
Boisbaudry (Alain du) 60.
Boisbaudry (baron du) 59.
Boisbaudry (comte du) 56, 57, 59.

- Boisbaudry (Comtesse du) 59.
Boisbilly (l'abbé Jean-Archibald le Provost de la Boixière de) 80.
Bonin de la Villebouquais 58.
Bonnier (Eulalie de) 54.
Boquehan (en Guenrouët) 43, 49, 51, 72.
Boschier (Allain, Jehan) 32, 33.
Botléac 28.
Botudo 28.
Bouilly-Turquant (du) 47.
Boulaye-Perrier (la) 46.
Boulogne (Marie-Edmée de) 70.
Bourgogne (le duc de) 7, 17.
Bouteiller, sr. des Landes (Jean le) 63.
Brédius (prince insulaire) II.
Bretagne (le duc de) 5, 7, 8, 13, 14, 17, 19, 20, 23.
Bretagne (François II duc de) 6, 22, 61.
Bretagne (Isabeau de) 14.
Bretagne (Jean de Montfort, duc de) 60.
Bretagne (Richard de) 11.
Bretèche (Forêt de la) 13.
Bretèche (Château de) 35.
Brossais, Broussais, Broustay, etc.. (château du) 15, 19, 20, 21, 61.
Brossais (Jeanne du) 15.
Brousse (Jean de la) 54.
Budes (Guillaume) 73.
Bugat (François), marchand. 75, 79.

C

- Cambout (du) (Armand) 68, 69.
Cambout (du) (Henri-Charles, évêque de Metz) 69.

88 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Cambout (du) (Pierre) 69.
Cambout (du) (René, marquis de Coislin)
51, 73.
Carcado (Jeanne le Sénéchal de) 27, 72.
Carantan 63.
Carheil (vicomté de) 71.
Carné (Catherine de) 56.
Carnoët 56.
Carpont 56.
Catuelan (le marquis de) 70.
Cesson 42, 44, 73, 75.
Chamballon (Olivier de) 9.
Champagne (province de)
Champagné (Georgine de) 46.
Champfranc (le) 75.
Chantocé 14.
Chanteauceau ou *Châteauceaux* 5, 9, 10, 11,
60.
Chapelle (Jeanne de la) 22.
Châteauneuf (Pierre de Rieux, sgr. de) 9.
Chastel-Audren ou *Châtelaudren* 10, 62, 63.
Chauvin, sr. du Ponthus, (Pierre) 35.
Chauvin, sr. du Ponthus (Bonaventure) 35.
Chesnelaye (marquis de la) 60.
Chesnin (famille) 73.
Chevoir (Marie le) I. 45, 46, 47, 77.
Clisson (Olivier de) 1, 2, 14.
Clouet (le) 41.
Coadezlan I, 43, 46, 47.
Coëtfrec (château de) VII.
Coëtgoureden, en Pestivien, 56.
Coëtlogon (François de) sgr. de Kerveno 63.
Coëtmaluan, *Quoetmaluan* (abbaye de) 29,
33,

- Coëtrieux (Foulques) 34.
Coislin (René du Cambout marquis de) 73.
Coislin (Armand du Cambout, duc de) 68,
Coislin (Charles du Cambout) 69.
Colédic 28.
Coligny (François de) 40.
Coltudo 28.
Combe (Marie-Thérèse de la) 70.
Combe (Marguerite de la) 27.
Comblezac 7.
Cordemais, III.
Courcy (Pol Potier de) VII.
Créhéren (fief de) 11, 17, 60, 61, 62, 64.
Croix de Beaurepos (Baronne du Bois-
baudry, née de la) 59.
Crozat de Thiers (Antoine-Louis) marquis
de Monin 69, 70.
Croizat de Thiers (Louise-Thérèse) 70.

D

- Danube, II.
Derval (maison de) 53, 54.
Derval (Louis, sr. de l'Espinefort) 54.
Derval (Jean-Louis de) 54.
Derval (Claude) 54.
Desanneaux (la famille) 54.
Dinan 28.
Donges 41.
Dothan ou Docham II.
Drézeuc (Françoise du) 35.
Droniou (Jean) 12.
Duclos (Madame) 54
Durfort (Guy-Alonze de), comte de Quin-
tin 68.

E

- Eder (rivière) II.
 Eder, de Insula (Eder de L'Ile) IV.
 Eder, maison, IV, V, VI, VII, VIII, 43, 53.
 Eder Amaury 1^{er} du nom, sr. de Beaumanoir
 16, 23, 24, 27, 71.
 Eder Amaury 2^e du nom, sr. de Beaumanoir
 II, 41, 46, 49, 50, 54, 67, 72, 73.,
 Eder Anne, dame de Sesmaisons 41.
 Eder Anne, dame de Vaucouleurs V, 46.
 Eder Bertrand, sr. du Clouet 41, 43
 Eder Catherine, dame Freslon 2.
 Eder, Catherine, dame Chauvin 35.
 Eder, Charles, sr. de la Haye-Eder, 40, 43, 54
 Eder, Françoise, dame Le Pennec du Bois-
 jollan, 35.
 Eder, Gilles, sr. de Plouagat, 22, 24, 61.
 Eder, Gillette, dame de la Muce,
 Eder, Guillaume 1^{er} du nom, sr. de la Haye-
 Eder, VIII, 1, 2, 5, 53, 54.
 Eder, Guillaume 2^e du nom, sr. de Créheren,
 VIII, 15, 17, 18, 19, 22, 54, 60, 63, 66.
 Eder, Guillaume 3^e du nom, sr. de la Haye-
 Eder, 24.
 Eder, Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, 3.
 Eder, Guillaume évêque de Quimper, 41.
 Eder, Guy, dit *La Fontenelle*, I, IV, V, 44,
 45, 46, 47, 72, 77, 82.
 Eder, Jean 1^{er} du nom, sr. de la Haye, etc.,
 15, 19, 20, 21, 22, 54, 61.
 Eder, Jean 2^e, sr. de Beaumanoir, etc., 22,
 24, 25, 27, 28, 31, 32, 35, 37, 54, 66, 67, 72.
 Eder, Jeanne, dame de Goulaines, 2, 3.

- Eder, Jeanne, dame de Launay-Comatz, 42.
Eder, Joachim de Beaumanoir-Eder, 66.
Eder, Marguerite, dame Bernard de L'Isle-Aval, V, 45, 46, 67, 68, 73, 78.
Eder, Perrine, dame de Créheren et de la Houssaye, 18, 63.
Eder, Pierre 1^{er}, sr. de la Haye et de Plouagat, VI, VII, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 23, 54, 60, 71.
Eder, Pierre 2^e, lieutenant de son père, 12, 16.
Eder, Pierre, recteur de Saint-Maugant, 51.
Eder, Raoulet, Trésorier du duc, 3, 4.
Eder, Raoul (v. Raoulet).
Eder, René 1^{er}, sr. de L'Ongle, 27, 35, 37, 38, 41, 54.
Eder, René 2^e, sr. de Beaumanoir, 40, 43, 44, 45, 47, 67, 72.
Eder, Robert 1^{er}, sr. de Beaumanoir, 27, 28, 35, 37, 65.
Eder, Robert 2^e, sr. de la Haye-Eder, L'Ongle, etc., 22, 37, 39, 40, 43, 54, 67, 72, 73, 74.
Eder, Yves, chevalier, 51.
Espinay (Jeanne d') 27.
Espinay (Robert d') 27.
Espivent de la Villeboisnet, 70.
Estampes (Madame d') 22.
Estampes (Jean de Bretagne, duc d') 63.

F

- Fayette (Le marquis Michel-Louis du Mot-tier de la) 73, 78.

92 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Fayette (Joseph-Paul-Yves du Mottier, général marquis de la) IV, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82.
Ferdinand 1^{er}, II.
Fontenelle (la) terre, 39, 43, 49, 73, 74, 75.
Fontenelle (Guy Eder dit *la*) 9, 82.
Forestier (Anne) 58.
Fougères (baronnie de) 13.
Fournier de Bellevue (Jean-Jacques-Louis) 59.
François II (duc de Bretagne) 6, 22, 61.
Freslon, (Jean) 2.
Fresnay (la baronnie de) 37, 50, 71, 72.
Friold (vicomte de Donges) III.
Fruglaye (de la) 59.

G

- Garnache (baron de la) 63.
Gazon (Gilles de Beaumanoir, sgr. du)
Gaufrid, vicomte de Donges, III.
Geffroy (Paul-Jean) sr de la Ville-Blanche 74.
Geffroy (Gilles) 38.
Geslin de Trémargat 80.
Gié 63.
Gobelaye (la dame de la) 42.
Goëlle, 12, 21, 62.
Gouët (le), en Plusquellec, 56.
Goulaine (château de) 41.
Goulaine (Jean de) 2.
Guenrouët 3, 50, 70.
Guer-Jehan (en Tréglamus) 38.
Guérande (Traité de) 1.

Guermou (le) 28.

Guillard, sr de Pennfeunteun, la Villedel,
etc. en Carnoët 56.

Guillart, sr. de la Villedel en Sérent 55, 56.

Guillart (François) 56, 57.

Guillart (Robert) 57.

Guillart (Michel) 56.

Guillart (Phélipot) 56.

Guillart (Simon) 57.

Guillemot (Plaisance) dame Guillard 56, 57.

Guiton, Rolland, recteur de Guenrouët 50.

Grattepain (Jacques-Philippe) Morizot, avo-
cat 74.

Grève (la Place de) 46.

H

Hac (René de Tournemine sr. du) 63.

Halgouët (François du) 51, 67, 68.

Halgouët de Kergrec'h (Madeleine du) 51,
68.

Han (Françoise du) 42.

Hardoin (maison) 58, 59.

Hardoin René, sr. de L'Isle 58.

Haye Eder (la) V, VI, VII, VIII, 3, 5, 7, 12,
13, 19, 20, 22, 28, 38, 40, 44, 46, 49, 50,
53, 61, 72.

Haye-de-Vaulx (Alexandrine de la) 59.

Hellio (Fontaine de la) 39.

Herbignac 21.

Hérisson de Beauvoir 18, 64.

Hingant (Charles sgr. du Hac) 18, 63.

Hingant (Françoise) 18, 63.

Hingant (Gilles) 18, 63.

94 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Hingant (Raoul) 18, 63.
Houssaye (Jacques de la) 18, 63.
Houssaye (Raoulette de la) 18, 63.
Hozier (d') VII.
Hunaudaie (Gilles de Tournemine, sire de la) 66.
Hunaudaie (Georges de Tournemine, sire de la) 66.
Hunaudaie (forêt de la) 66.

I

- Isle* (château de l') 5.
Isle-Aval François Bernard (sr. de l') 46.
Isle-Aval (Françoise Bernard, dame de la Rivière) 46.
Isle-Aval (Françoise Bernard, dame de la *Isle-Aval* (L') Terre en Saint-Potan 46.

J

- Jaille (Hector de la) 3, 71.
Jaille (N. de la) 3, 15, 23, 71.
Jean V duc de Bretagne 17.
Jehan VI duc de Bretagne 2.
Joliis (Olivier) 32.
Josse (Charles) 31.
Josselin 58.

K

- Kerandraon*, terre en Carnoët 57.
Kerauffret, terre en Bourbriac 74, 75, 79.
Kerambeleuc 28.
Kerbeuff (Guillaume) 32.

- Kerdaniel* 43.
Kerfol, 28.
Kerfourdan, 28.
Kergaradeuc 28.
Kergariou (maison de) 47.
Kergariou (Le Vicomte G. de) 47.
Kergault 28.
Kergoubault (maison de) 73.
Kerguz 27, 38, 43, 65.
Kerity, terre, 69.
Kerligot, ou *Kerliguo* 38, 43, 44, 49.
Kermabo, 51, 67.
Kermartin (Vincente le Pavic, dame de) 79.
Kermartin (Manoir de Saint-Yves) 79.
Kermellec (Jean de) 9, 10.
Kermeno (René de) marquis du Garo 57.
Kerquenquis 51, 67.
Kersausie, terre en Carnoët, 56.
Kerstéphan 28.
Kerusanno, terre en Plouagat 20.
Kerveno (François de Coëtlogon, sgr. de) 63.
Kerviler (René) VII, 55.

L

- La Boulaye* (le bâtard de) 32.
Laigue (le comte de) 56.
Laisné (Pierre) 20.
Lamballe 10.
Lambilly (Jacquette de) 57.
Lande (Maison de la) 11, 62.
Lande (Geffroy de la) 17.
Lande (Marguerite de la) 11, 17, 18, 60, 62.
Lande de Calan (de la) 18, 64.
Langan (comte de) 60.

96 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Langelier (Nicolas) évêque de Saint-Brieuc
44.
Lanjamet (Lancelot de Vaucouleurs sr. de)
46.
Lanvallon 62.
Launay (terre en Plusquellec) 56.
Launay-Comatz (Jean de) 42.
Launay (Jean de) 42.
Launay (Julienne de) 42.
Launay (Raoul de) 20.
Laval (Anne de) 14.
Laval (comte de) 14.
Laval (Guy de) 13.
Laval-Montmorency (Marie-Louise de) 69.
Le Borgne (maison) 62.
Le Caric (Olivier) 31.
Le Corgne (comte de Launay) 47.
Le Forestier (Jacquette) 39.
Le Fur (Eonnet) 29.
Le Gall (Simone) 41.
Lemestre (Jehan) 30, 31.
Lémo (maison de) 55, 57.
Lémo (Anne de) 57.
Léon (le Prince de) 63.
Le Pennec sr. de Boisjollan (Claude) 35.
Le Pennec sr. de Boisjollan (Marc) 35.
Le Pennec sr. de Boisjollan (Michel) 21
Le Pennec sr. de Boisjollan (Gédéon) 34.
Le Pennec, sr. de Kerdoure, 21.
Le Roux (Pierre) 20.
Le Roux (Guillaume) 23.
Le Roy (Jehan) 32.
Le Sainct (maison) 79.
Le Scouarnec (Hervé) 32.

- Leslay* (chapellenie du) 28, 33, 64, 68.,
Levot 55.
Lezonnet ou Lezennet (Henriette de) 57.
Lezonnet ou Lezennet (Maison de) 55.
Lezonnet ou Lezennet (Jean de) 57.
Liledartz, 28.
Liscouët (Charles du) 21, 61.
Liscouët (Rolland du) 21.
L'Isle (René Hardoin, sr de) 58.
Lobineau (Dom) 66.
Loyat (paroisse) 57.
Lys (de) comtes de Beaucé, 59.

M

- Maël-Pestivien*, 56.
Mahé (Raoulet Allin) 30, 31.
Mahé (Arthur) 33.
Malestroit (N. de) 3, 15, 17.
Malestroit (le sire de) 14.
Malestroit (Marguerite de) 19, 20.
Marec (René, sr. de Montbarot) 18.
Marec (Nicolas) 21, 64.
Marion (Anne) 58.
Marion (René) 58.
Marchex (le) terre, 57.
Marie-Antoinette, 81.
Maugrenier, Maugremier, Maugremieu, etc.
58.
Maugrenier (Vicomte de) 58.
Mauléon (Jean de) 12, 13.
Mauny (Olivier de) 9.
Maximilien II, II.
Méhérenc de Saint-Pierre (le vicomte Henri)
70.



98 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

- Mercœur (le duc de) 47.
Missillac (paroisse de) 12, 13, 53.
Molac, ou Moulac (le sire de) 14, 22.
Monin (marquis de)
Montfort (François de) 13.
Montfort (Le comte de) 11, 13, 14.
Moreau (le chanoine) 49.
Morice (Dom) cité presque à chaque page.
Moro (vicomte de Maugrenier) 58.
Moro (Yves-Jean) 58.
Moro (Jacques) 58.
Motte-Ysar (la) terre en Guenrouët, 24, 27, 28, 37, 38, 41, 43, 46, 49, 51, 72.
Moulac (Molac).
Muce (Marie de la) dame de la Motte-Ysar, 25, 27, 37, 66, 72.
Muriou (Jean de Rosmar, sr. du) 45.

N

- Nazareth* (abbaye de) 22.
Nepvou ou Nepveu (le) 33, 35.
Nivillac (paroisse)
Normands ou Northmans III.

O

- Ogier (Yvonnet) 32.
Ongle (l') Terre en Guenrouët 3, 7, 23, 24, 27, 28, 30, 31, 37, 38, 40, 43, 44, 46, 49, 50, 51, 70, 71, 72.
Ongle (Mademoiselle de l') 33, 34, 45.

P

- Pasquion, 28.
Pempoul (Paimpol) 62.
Penfeunteun (terre en Pestivien) 56.
Penmarc'h (Mauriette de) 38, 39, 40, 67, 73,
74.
Penmarc'h Henri 38.
Penmarc'h (Christophe de) évêque de Saint-
Brieuc 38, 73.
Penthièvre (maison de) VI, 5, 9, 10, 11, 17,
37, 39, 60.
Penthièvre (Jean comte de) 1, 2.
Périer (du) du Ménez 46, 50.
Périer du Ménez (Marie du) 46, 50, 51, 67.
Périer du Ménez (Marc du) 50, 51, 67, 68, 73,
Périou (Jean) 10.
Perrien (Jeanne de) 50, 51, 68.
Perrier de Quintin (N. du) 16, 23, 27.
Perrier de Quintin (Françoise du) 23.
Perrier de Quintin (Geoffroy du) 23.
Perrier de Quintin (Tristan du) 24.
Perros (terre) 69.
Picaud (Anne) 58.
Plaisance (château de) 14.
Plessix (le) terre en Pommerit-Jaudy, 79.
Ploërmel 56.
Plouagat VI, 3, 11, 12, 15, 17, 19, 20, 21, 22,
60, 61, 62, 63.
Ploubazlanec 69.
Ploufragan 75.
Plouvara 11, 63.
Porhoët (comte de) 63.
Pradou (Jehan) 28.

Q

- Quélen (Louise-Gaëtane de) 74.
 Quélen (Hyacinthe-Louis comte de) arch. de
 Paris, 79.
Querligot voyez *Kerligot*
Querrien (terre en Tréglamus) 38.
Quicangroigne (manoir de) 39, 73.
Quilaron (moulin de) 28, 29, 33.
 Quintin (N.) 23.
 Quintin (Plaizou dame de) 23.
 Quintin (Madame de) 28.
Quintin (la ville de) 28, 68.
Quoëtmaluan (Coëimaluan) (abbaye de) 29,
 33.

R

- Redon* (abbaye de Saint-Sauveur de) IV, 8.
 Reignac (baron de) 74.
 Resnou (le marquis de) 47.
Respinal 28.
 Richemont (le comte de) II, 18.
 Rieux (Jean, sire de) et de Rochefort, VI, 8.
 Rieux (Pierre de) 9.
 Rieux (Claude de) 41.
 Rivière (maison de la) 46, 79.
 Rivière (Charles-Yves de la) comte de
 Ploeuc, 46, 78.
 Rivière (Julie-Louise de la) 78.
 Rivière (Joseph-Yves-Thibault de la) 78.
 Rivière (Marie-Louise-Julie de la) 78.
 Rivière (Joseph de la) 78.
 Rivière (Jules-Hyacinthe de la) 78.

- Rivière (Yves-Olivier de la) 79.
Robin (Geffroy) 34.
Roche (la) 57.
Roche-Bernard (la) 13, 53.
Roc-Saint-André (paroisse du) 49, 55, 56.
Rocher le Sénéchal (maison du) 27, 38.
Rocher (Jeanne le Sénéchal du) 27.
Rodolphe II, II.
Rohan (maison) 18, 64.
Rohan (Henri, vicomte de) 63.
Roncier (Notre-Dame du) à Josselin. 58.
Rosmar (Péronelle de) 43, 44, 45, 47, 67, 72.
Rosmar (Amaury de) 43.
Rosmar (Jean de) 45.
Rosmar (Guillaume de) 21.
Rotald (1^{er} vicomte de Donges) III.
Rouen, 9.
Runemaric, 28.

S

- Saint-Aubin (Nicolas de) 72.
Saint-Bihy, 68.
Saint-Brieuc, 3, 45, 75.
Saint-Fargeau (Antoine-Louis Crozat, marquis de) 69.
Saint-Gildas, près Quintin, 64, 68.
Saint-Gilles (foire de) 28.
Saint-Gravé (paroisse) 19.
Saint-Gueltas, 28.
Saint-Guénien, en Plouagat 21.
Saint-Jacques
Saint-James de Beuvron (Siège de) 15, 18.
Sainte-Luce (chapelle de) VII.

- Saint-Mahé (Jehan, abbé de) 5.
Saint-Malo, 9.
Sainte-Marguerite de la Ville-Doré (chapelle de)
Saint-Michel (paroisse de Saint-Brieuc) 44, 74.
Saint-Michel, près Auray (abbaye de) 1.
 Saint-Michel (sgr. de) 44, 74.
 Saint-Nazaire (vicomtes de) 60.
 Saint-Paul (Hôtel de) à Paris, 8.
 Saint-Paul (Jean de) 20.
 Saint-Pierre (Méhérenc de) le vicomte Henri, 70.
Saint-Quioüet terre, 46, 78.
 Saint-Quioüet (Marie-Louise de la Rivière, dame de) 78.
 Saint-Quioüet (Charles-François de la Rivière sr. de) 46.
 Saint-Romain (le baron de) 74.
Saumur (château de) 14.
Scrignac (paroisse) 56.
 Séneschal (Jeanne le) 25, 27, 37, 38, 66, 67, 72.
 Séneschal (Jean le) sieur du Rocher, 27, 37.
Sérent (paroisse) 56.
 Sesmaisons (Jacques de) 41.
 Sesmaisons (Christophe de) 41.
 Sicile (la reine de) 14.
Sucinio (château de) 8.

T

- Talon (avoué à Angers) 59.
 Téhillac (Catherine de) dame de la Jaille 71.

- Tertre-Jouan*, sgr. en Ploufragan, 75.
Touffou (château de) 5.
Toulandresen 28.
Tournemine (René de) sgr de la Guerche 63
64.
Tournemine (Gilles de) sgr de la Hunau-
daie, 66.
Tournemine (Georges de) sgr de la Hunau-
daie 66.
Tournemine (Françoise de) dame d'Arton,
63.
Tours (Traité de) 2.
Trans (du Boisbaudry, barons de) 60.
Trébabo, 7.
Trégoédan, 7.
Tréguieux, 44, 74, 75.
Trémouille (la) 14.
Tronbaadoul, 28.

V

- Vannes*, 14.
Vaucouleurs (maison) 46.
Vaucouleurs (René de) 46, 53.
Vaucouleurs (Anne Eder, dame de) 46.
Vaucouleurs (de) (Charles) 46.
Vaucouleurs (de) Bertrand (tableau généa-
logique).
Vaudeffer (voyez *Baudeffer*) 29.
Vaucouronné (le) terre, 46.
Vay (Jean de) 15, 19.
Vieux-Bourg-de-Quintin (seigneurie du) 49,
64, 68.

104 INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

Vilaine III.

Vilaudry (René de Vaucouleurs, sr. de la) 46

Ville-au-Voyer (la) 58.

Villebeaud (Jean Baron, sr. de la) 74, 79.

Villebouquais (Alain Bonin de la) 58.

Ville-Caro, 74, 79.

Ville-Coliou, 28.

Ville-Doré, 39, 43, 44, 45, 46, 73.

Ville-Eder, Villeder, Villedel, etc. (la) 49, 55,
56, 57, 58, 59.

Ville-Ginguelin, 39, 44, 73.

Villehert (la) 28.

Villemorin (la) 75.

Ville-Néant 75.

Ville-Raoult, ou Ville-Rault 39, 44, 73.

Villethiers, 69.

Villiers (Marie de) dame du Hommet 66.

Visdelou (Hélène) 58.

Vissac (baron de) 74.

Vittu de Keraoul, maire de Saint-Brieuc 69

Y

Yvette (Pierre) 9.

Yves (Saint) 79.



TABLE DES MATIÈRES



	PAGES
AVANT-PROPOS	I
Origines	II
Armes	VI
Tableau généalogique	XI
Généalogie historique et chrono- logique	XII
I. Guillaume I ^{er} Eder.	1
II. Raoulet Eder	5
III. Pierre Eder.	7
IV Guillaume II Eder	17
V. Jean ou Jehan Eder	19
VI. Amaury I ^{er}	23
VII. Jehan II Eder	27
VIII. Robert Eder	37
IX. René Eder	43
X. Amaury II Eder	49
XI. Principales terres et seigneuries de la Maison Eder.	53
1° La Haye-Eder.	53
2° La Ville-Eder	55
3° Plouagat-Châtel-Audren	60
4° Créhéren	62

5° Beaumanoir-Eder	64
6° L'Ongle	70
7° La Ville-Doré	73
8° La Fontenelle.	74
XII. La Fontenelle et La Fayette. .	77
Index des noms.	85

FIN

